

119ème ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 13-15.10.2008

Conseil directeur Point 12 b) CL/183/12b)-R.2 15 octobre 2008

COMITE DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES RAPPORT DE LA DELEGATION SUR SA MISSION A SRI LANKA

21 - 24 février 2008

>	Cas No. SRI/12 - JAYALATH JAYAWARDENA
	Cas No. SRI/48 - D.M.S.B. DISSANAYAKE
	Cas No. SRI/49 - JOSEPH PARARAJASINGHAM
	Cas No. SRI/50 - GAJENDRAKUMAR PONNAMBALAM
	Cas No. SRI/51 - SELVARAJAH KAJENDREN
	Cas No. SRI/52 - SENATHIRAJAH JAYANANDAMOORTHY
	Cas No. SRI/53 - NADARAJAH RAVIRAJ
	Cas No. SRI/54 - SIVANATHAN KISHORE
	Cas No. SRI/55 - T. KANAGASABAI
	Cas No. SRI/56 - K. PATHMANATHAN
	Cas No. SRI/57 - THANGESWARI KATHIRAMAN
	Cas No. SRI/58 - P. ARIYANETHRAN
	Cas No. SRI/59 - C. CHANDRANEHRU
	Cas No. SRI/61 - THIYAGARAJAH MAHESWARAN
	Cas No. SRI/62 - MANO GANESAN
	Cas No. SRI/63 - D.M. DASSANAYAKE
	Cas No. SRI/64 - KIDDINAN. SIVANESAN

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Α.	Rappel et déroulement de la mission	2
B.	Rappel des cas et motifs de préoccupation de l'UIP	4
C.	Contexte politique	5
D.	Informations recueillies	6
E.	Conclusions	19
F.	Faits consécutifs à la mission	21
G.	Observations des autorités sur le rapport	21

A. RAPPEL ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Les cas objet de la mission ont été soumis au Comité entre septembre 2004 et janvier 2008. Lors de sa 118ème session (juillet 2007), le Comité a estimé que le nombre des cas dont il était saisi et la gravité des questions posées justifiaient l'envoi d'une mission afin de faire le point et de transmettre ses préoccupations directement aux autorités compétentes. En octobre 2007, à l'occasion de la 117ème Assemblée de l'UIP à Genève, le chef de la délégation de Sri Lanka a invité le Comité à visiter Sri Lanka afin de recueillir autant d'informations détaillées que possible sur les cas en question auprès des autorités compétentes, des parlementaires concernés et des autres parties prenantes. Après consultations sur le calendrier de la visite, la période du 21 au 24 février 2008 a été retenue. Le Comité a demandé à sa Présidente, la Sénatrice Sharon Carstairs (Canada), ainsi qu'au membre titulaire pour la région Asie-Pacifique, le Sénateur Aquilino Pimentel (Philippines), d'effectuer la mission. Ce dernier étant dans l'impossibilité de se rendre à Colombo en raison d'affaires urgentes dans son propre Parlement, le Comité a demandé au Secrétaire général de le remplacer, au pied levé, et la mission a pu être effectuée, comme prévu, du 21 au 24 février 2008. La délégation était accompagnée de Mme Ingeborg Schwarz, Secrétaire du Comité.

Programme

La délégation a eu des entretiens avec les personnes suivantes :

1. Responsables parlementaires

- M. W.J.M. Lokubandara, Président du Parlement
- M. Nimal Siripala de Silva, Président de la Chambre et Ministre de la santé et de la nutrition
- M. Ranil Wickremasinghe, Chef de l'opposition
- Mme Priyjanee Wijesekera, Secrétaire générale du Parlement

2. Responsables du gouvernement

- M. Mahinda Rajapaksa, Président de Sri Lanka
 - M. Gotabhaya Rajapaksa, Ministre de la défense
- M. Mahinda Samarasinghe, parlementaire, Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme
- M. Anura P. Yapa, parlementaire, Ministre des médias et de l'information
- M. Rajiva Wijesinha, Secrétaire général du Secrétariat de coordination du processus de paix (SCOPP)

3. <u>Responsables judiciaires</u>

- M. Priyasath Dep, Conseiller du Président (CP), Conseiller juridique du Gouvernement
- M. Shavindra Fernando, Conseiller juridique adjoint du Gouvernement

4. Responsables de la police

M. Asoka Wijetilleka, Inspecteur général adjoint de la police (IGP)

5. <u>Parlementaires concernés et avocats</u>

- M. Senathirajah Jayanandamoorthy
- M. Thanmanpillai Kanagasabai
- Mme Kathimaran Thangeswari
- M. Mano Ganesan
- M. Jayalath Jayawardena
- Maître Sujeewa Arjuna Senasinghe, avocat
- Maître N. Sri Kantha, avocat

6. <u>Autres parlementaires</u>

- M. Basil Rajapaksa, parlementaire, Conseiller politique du Président Rajapaksa
- M. Mangala Samaraweera, ancien Ministre des affaires étrangères
- M. Rukman Senanayake, Président, Parti national uni de Sri Lanka (UNP)
- M. Daya Pelpola, Vice-Président, UNP
- M. Lakshman Senewiratne, UNP

- M. Ravi Karunaynayake, UNP
- M. Sampanathan, Alliance nationale tamoule (TNA)
- Mme Pathmini Sithamparanathan, TNA
- M. Nizam Kariapper, Secrétaire général adjoint, Congrès musulman de Sri Lanka (SLMC)
- Mr. Shafeek Rajabdeen, SLMC
- M.S.M. Aslam, SLMC
- M. Vijitha Herath, Front populaire de libération (Janatha Vimukthi Peramuna, JVP)

7. <u>Commission nationale des droits de l'homme (NHRC)</u>

- Juge S. Ananandacoomaraswamy, Président
- Juge D. Jayawickrama, membre
- Juge M. Tilakaratne, membre
- Mme N.D. Abeywardena

8. <u>Autres</u>

- Révérend Rayappu Joseph, Evêque de Mannar
- M. Devanesan Nesiah, Membre de la Commission d'enquête et du Conseil exécutif du Marga Institute, Consultant, Centre for Policy Alternatives (CPA)
- M. Desmond Fernando, Conseiller du Président
- M. Rohan Edrisinha et Mme Bhavani Fonseka, Centre for Policy Alternatives
- M. K. Vigneswaran, Secrétaire général, Front tamoul uni
- M. Tiran Alles, propriétaire du *Sunday Standard* et de *Mawbima*

La délégation remercie le Parlement de Sri Lanka d'avoir invité le Comité à visiter Sri Lanka afin de recueillir des informations de première main sur les cas de parlementaires sri-lankais qui lui ont été soumis. Elle est très reconnaissante aux autorités et personnels parlementaires qui ont bien voulu organiser les entrevues qu'elle a demandées. Elle remercie tout particulièrement le Président et le Secrétaire général du déjeuner qu'ils ont offert et de l'hospitalité dont ils on fait preuve.

La délégation est également reconnaissante au Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme pour l'aide qu'il a apportée à l'organisation de la visite et des entrevues avec les divers responsables. Elle le remercie pour le dîner qu'il a offert, permettant aux membres de la délégation de discuter de manière informelle avec de nombreux responsables.

La délégation est particulièrement reconnaissante au Président Rajapaksa d'avoir bien voulu la recevoir et donner son point de vue sur les cas dont elle est saisie.

La délégation regrette que la réunion prévue avec M. Ratnasiri Wickramanayaka n'ait pu avoir lieu. En sa qualité de Président de la Commission des privilèges du Parlement et de Ministre des affaires intérieures, M. Wickramanayaka aurait pu donner un éclairage sur de nombreuses questions concernant les cas en cours d'examen. Elle regrette également que, hormis les parlementaires de la TNA et M. Herath du Front populaire de libération (JVP), aucun membre des autres groupes parlementaires n'ait assisté à la réunion avec les chefs de groupes parlementaires, le vendredi 22 février 2008.

La mission, en raison d'un calendrier de réunions chargé, n'a pu rencontrer le Président de la Commission nationale de la police ni avoir un entretien séparé avec le Juge Tilarakatne, membre de la NHRC (Commission nationale des droits de l'homme) et de la Commission spéciale d'enquête chargée d'examiner le cas de M. Pararajasingham. La délégation leur présente ses excuses pour les inconvénients que ces annulations ont pu leur causer.

La délégation se félicite d'avoir pu assister à la séance du Parlement, le matin du 21 février, consacrée à des questions importantes telles que le 17^{ème} amendement et les privilèges. Elle a ainsi pu se faire une idée plus précise du fonctionnement du Parlement.

B. RAPPEL DES CAS ET MOTIFS DE PREOCCUPATION DE L'UIP

Les cas ci-après, portant sur des violations alléguées des droits de l'homme de parlementaires sri-lankais, étaient en instance devant le Comité au moment de la mission et relevaient, par conséquent, de son mandat. Les cas objet des paragraphes 1, 2 et 5 étaient examinés dans le cadre de la procédure publique du Comité.

- 4 -

1. Meurtre de M. Pararajasingham, M. Raviraj, M. Maheswaran et M. Dassanayake

- 1.1. M. Pararajasingham, député TNA du district de Batticaloa, a été abattu le 24 décembre 2005 alors qu'il assistait à la messe de minuit à la cathédrale de St. Mary de Batticaloa. Cette cathédrale, située dans un quartier de haute sécurité, était entourée de soldats au moment du crime. La TNA aurait signalé les noms de suspects possibles au Président Rajapaksa. L'enquête, cependant, n'a pas abouti. La Commission nationale d'enquête chargée par le Président Rajapaksa, en novembre 2006, de faire la lumière sur de nombreuses allégations de violations graves des droits de l'homme, a été saisie de ce cas, mais elle ne l'a pas encore examiné.
- 1.2. M. Raviraj, député TNA de Jaffna, a été assassiné le 10 novembre 2006 alors qu'il circulait dans son véhicule sur une grande avenue de Colombo. Des agents de sécurité auraient été en faction en différents points de cette avenue, notamment dans les environs immédiats du lieu du crime. L'enquête est en cours et des suspects ont été identifiés.
- 1.3. M. Maheswaran, parlementaire de l'opposition, membre de l'UMP et ancien député de Jaffna, a été abattu le 1^{er} janvier 2008 alors qu'il assistait à une cérémonie religieuse dans un temple hindou de Colombo. Le crime a été commis quelques heures après que M. Maheswaran eut affirmé, selon les sources, son intention de faire des révélations détaillées, dès la rentrée parlementaire du 8 janvier 2008, indiquant que les enlèvements et les meurtres commis à Jaffna sont dirigés de Colombo par le Gouvernement srilankais et exécutés par un groupe paramilitaire, l'EPDP (Eelam People's Democratic Party). Par ailleurs, le service de sécurité de M. Maheswaran a été réduit de 18 à 2 agents en raison, dit-on, de son vote contre le budget le 14 décembre 2007. Le juge chargé du cas aurait, à plusieurs reprises, ordonné à la police de fonder son enquête sur la déclaration précitée. Neuf suspects ont été présentés au tribunal et la police a pris la déposition de l'homme qui aurait tiré sur M. Maheswaran, lui-même blessé dans l'attentat.
- 1.4. M. D.M. Dassanayake, parlementaire et Ministre de la cohésion nationale, a été assassiné le 8 janvier 2008, ainsi qu'un garde du corps, par une mine antipersonnel placée sur le bas-côté de la route, dans la ville de Ja-Ela, au nord de Colombo, alors qu'il se rendait au Parlement. Dix autres personnes ont été blessées dans l'attentat. Bien qu'il n'y ait pas de revendication, les soupçons se portent, de l'avis général, sur les *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE).
- 1.5. L'UIP, vivement préoccupée par ces assassinats, a rappelé que le climat d'impunité qui prévaut encourage le crime. Elle trouve particulièrement inquiétante la réduction du service de sécurité de M. Maheswaran alors qu'il était, de notoriété publique, menacé de mort.
- Menaces de mort, tentatives d'assassinat sur les personnes ou atteintes aux biens de M. Jayawardena, M. Ponnambalam, M. Kajendren, Mr. Jayanandamoorthy, M. Kishore, M. Kanagasabai, Mme Pathmanathan, Mme Thangeswari, M. Ariyanethran et M. Chandranehru
- 2.1. M. Jayawardena, membre de l'UNP et ancien Ministre de la réinsertion, de la réinstallation et des réfugiés aurait reçu, plusieurs fois, des menaces de mort depuis sa réélection en avril 2004. Il aurait reçu des menaces écrites, aurait été brutalisé par les membres d'un groupe extrémiste du sud alors qu'il se rendait au Parlement et accusé d'être un traître à la communauté cingalaise sur un site web. Sa garde personnelle a été réduite et une procédure judiciaire engagée à cet égard.
- 2.2. Le 2 mai 2006, deux individus se sont introduits au domicile privé de M. Ponnambalam à Jaffna, en son absence. Ils ont menacé une employée de maison lui demandant où se trouvaient M. Ponnambalam et certains de ses collaborateurs. M. Ponnambalam a demandé une enquête sur cet incident qui n'était apparemment pas le premier du genre.
- 2.3. Le 13 mai 2006, des militaires sri-lankais ont attaqué le bureau de M. Kajendren à Jaffna et y ont mis le feu. Cette agression était la cinquième contre ce local. Une enquête a été ouverte. L'un des collaborateurs de M. Kajendren, témoin de l'agression, a été abattu en août 2006.

- 2.4. Le 19 novembre 2006, M. Kanagasabai, M. Jayanandamoorthy, Mme Pathmanathan, M. Ariyanethran et M. Chandranehru ont été menacés de mort, par téléphone, par une personne qui s'est présentée comme Gunanan du bureau de Batticaloa du *Tamil Makkal Viduthalai Puligal* (TMVP). L'incident a été porté à la connaissance du Président de la Chambre et cette question a été soulevée au Parlement.
- 2.5. Le domicile de M. Jayanandamoorthy et celui de M. Kishore ont été attaqués à la grenade le 21 juillet 2006 et le 29 octobre 2006 respectivement, alors que les proches des intéressés s'y trouvaient. Ces deux attentats ont donné lieu à des enquêtes. Par ailleurs, M. Chandranehru a été agressé lors d'une visite à sa circonscription en juin 2007, par un membre du groupe Karuna d'après les sources. Une enquête a été ouverte.
- 2.6. En décembre 2007, juste avant le vote sur le budget, des proches de M. Ariyanethran, M. Jayanandamoorthy, M. Kanagasabai et Mme Kathiraman ont été enlevés par des membres du groupe paramilitaire Pillayan qui ont menacé de mettre à mort leurs otages si les parlementaires concernés votaient contre le budget. Aucun de ces derniers n'a donc assisté à la séance consacrée au budget. Les otages ont été libérés peu après.
- 2.7. L'UIP a fait part de sa vive inquiétude devant ces menaces de mort et agressions prenant pour cible des parlementaires membres, à l'exception de M. Jayawardena, de la TNA. Elle a fait valoir que le nombre et la gravité de ces menaces et agressions justifiaient des enquêtes rigoureuses et promptes, demandant aux autorités d'accorder aux parlementaires concernés la protection nécessaire. Le Conseil directeur de l'UIP a condamné les enlèvements, considérant qu'ils entravent le libre exercice du mandat parlementaire.

3. Cas de M. Ganesan

- 3.1. M. Ganesan, cofondateur de la Commission de veille civile et chef d'une formation d'opposition, le Front populaire de l'ouest, a voté contre le budget le 14 décembre 2007. Peu après, son dispositif de sécurité a été considérablement réduit. *Dinakara*, organe officiel du Parti de la liberté, majoritaire à Sri Lanka, l'a taxé de « *fournisseur d'armes aux LTTE*, *trafiquant de drogue et collaborateur du milieu* ». Les menaces de mort et l'absence de protection l'ont obligé à quitter le pays.
- 3.2. Le Comité a invité les autorités à rétablir d'urgence son service de sécurité et à enquêter sur les menaces de mort.

4. Cas de M. S.B. Dissanayake

Le 7 décembre 2004, la Cour suprême de Sri Lanka a déclaré M. Dissanayake, à l'époque membre de l'opposition au Parlement sri-lankais, coupable d'outrage à magistrat pour avoir critiqué la Cour, le condamnant à deux ans de réclusion. M. Dissanayake a purgé sa peine jusqu'en février 2006, puis à bénéficié d'une remise de peine accordée par le Président Rajapaksa. Il a, cependant, perdu son siège au Parlement et a été déchu de son droit d'éligibilité pour une durée de sept ans. Le Conseil directeur a fait part de ses préoccupations quant à l'équité de la procédure engagée à l'encontre de M. Dissanayake. Il a estimé que la sentence était disproportionnée et, qu'en tenant les propos prétendument constitutifs de l'infraction, M. Dissanayake ne faisait qu'exercer son droit à la libre expression. Le Conseil a rappelé que tant la jurisprudence de la *common law* que la doctrine des droits de l'homme démontrent amplement que la liberté d'expression doit être le principe premier dans les affaires d'outrage à magistrat. Il a engagé le Président de Sri Lanka à amnistier M. Dissanayake.

C. CONTEXTE POLITIQUE

- 1. Sri Lanka est la scène d'un conflit armé depuis que la lutte nationaliste des Tamouls a versé dans la violence, dans les années 1970. L'accord de cessez-le-feu signé en février 2002 a fait naître l'espoir que le processus de paix entre le Gouvernement et les LTTE serait mené à bonne fin. Tel n'a pas été le cas puisque les hostilités ont repris après l'élection de Mahinda Rajapaksa comme Président de Sri Lanka en novembre 2005.
- 2. Les représentants du Gouvernement et ceux des LTTE se sont réunis en février 2006 pour discuter de l'application de l'accord de cessez-le-feu, mais une seconde réunion prévue en avril de la même année n'a pas eu lieu. En juillet 2006 l'accord n'était plus qu'un souvenir et les combats avaient repris de

plus belle dans les provinces orientales. Douze mois plus tard, le Gouvernement avait repris le contrôle desdites provinces et, le 16 janvier 2008, il abrogeait officiellement l'accord de cessez-le-feu.

3. La reprise de la guerre a eu un coût humain élevé : très grand nombre de morts, violence extrême à l'égard des civils déplacés par centaines de milliers, destruction de logements et d'infrastructures. Les violations des droits de l'homme ne se comptent plus, comme le montrent les rapports du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et ceux de nombreuses organisations nationales et internationales travaillant dans ce domaine.

D. INFORMATION RECUEILLIES

1. Informations concernant le contexte politique

La plupart des gens interrogés par la délégation estiment que, d'une manière ou d'une autre, les éléments suivants sont à l'origine de la situation politique prévalant à Sri Lanka.

1.1. <u>Le conflit ethnique et la réforme constitutionnelle</u>

- 1.1.1. En juillet 2006, le Président Rajapaksa a crée le *All-Party Representative Committee* (APRC Comité interpartis), le chargeant de rédiger des propositions sur la réforme constitutionnelle et la décentralisation. Au terme de 63 réunions étalées sur 18 mois, l'APRC a adopté, le 23 janvier 2008, une proposition portant, pour l'essentiel, sur l'application des dispositions des lois existantes, en attendant un accord définitif sur les modifications de la Constitution. Cette proposition provisoire visait à obtenir une décentralisation maximale et effective au profit des provinces, en un minimum de temps, notamment au nord et à l'est. Elle prônait l'application immédiate du 13^{ème} amendement² de la Constitution de 1978, en vigueur depuis l'accord entre l'Inde et Sri Lanka de juillet 1987 relatif aux pouvoirs législatif, exécutif et administratif et invitait l'Etat à fournir des financements suffisants aux Conseils de provinces pour qu'ils puissent fonctionner correctement. L'accord provisoire proposait également des dispositions spéciales permettant une décentralisation maximale en faveur des provinces du nord et de l'est, suggérant des solutions pratiques pour l'application de la disposition de la Constitution relative aux langues officielles.
- 1.1.2. Presque tous les responsables politiques de l'opposition ont déclaré à la délégation que la situation actuelle est due au fait qu'aucun des gouvernements qui se sont succédé n'a trouvé de solution au conflit armé ni proposé de projet de décentralisation crédible aux Tamouls. Ils considèrent que l'APRC n'a servi à rien. Ils pensent que le Président aurait pu appliquer le 13^{ème} amendement à n'importe quel moment, sans l'APRC qui n'a pas su répondre aux revendications tamoules. Ils rappellent que les Tamouls veulent l'autodétermination interne et qu'aucun mouvement ou parti séparatiste n'a jamais remporté la moindre victoire électorale.
- 1.1.3. La délégation s'étant enquise de la réforme constitutionnelle auprès du Secrétaire général du SCOPP (Secrétariat de coordination du processus de paix), celui-ci lui a déclaré que la TNA n'avait pas voulu, jusque là, débattre de la mise en place d'une seconde chambre, ce qui, vu sa relation étroite avec les LTTE, laissait penser que ces derniers ne souhaitaient pas voir le pays uni. De son point de vue cela était évident car, même dans une structure fédérale donnant le maximum de pouvoirs à ses éléments constitutifs, certaines prérogatives restaient l'apanage du pouvoir central, et l'établissement d'une seconde chambre était la méthode reconnue pour redonner aux différents éléments un poids également au niveau central. Le Secrétaire général a rappelé qu'il n'y avait pas eu de débat sérieux sur la question à l'époque, pas plus qu'aujourd'hui, même si certains éléments de la TNA avaient fini par accepter de réfléchir à la question et de formuler des propositions. Signe, peut-être, que ces éléments au moins accepteraient un Sri Lanka uni.³

1.2. <u>Elections municipales de la province orientale (Batticaloa)</u>

1.2.1. Les élections municipales de Batticaloa étaient sur toutes les lèvres. Sur recommandation de l'APRC (Comité interpartis), les élections locales de la province de Batticaloa avaient été, en fait, fixées pour

Selon les estimations, plus de 515 000 personnes auraient été déplacées au plan interne (CPA Policy Brief, décembre 2007), 312 000 d'entre elles étaient déjà déplacées avant que l'actuel gouvernement ne prenne ses fonctions.

Le 13^{ème} Amendement a été adopté en 1987 dans le cadre de l'Accord entre l'Inde et Sri Lanka. Il érige le tamoul en langue officielle et établit des conseils de province dans la plupart des régions du pays. Ces conseils, qui n'ont que des pouvoirs limités, n'ont jamais fonctionné correctement au nord et à l'est, régions dont ils étaient précisément sensés régler les problèmes.

³ Voir aussi section D.3.4.

le 10 mars 2008 et la campagne électorale battait son plein au moment de la mission. La délégation a appris que le TMVP, groupe paramilitaire constitué lorsque le commandant des LTTE pour la région est, dit « colonel » Karuna, a fait scission en mars 2004 et qui est maintenant dirigé par Pillayan,⁴ ancien bras droit de Karuna, était en lice en alliance avec l'UPFA, parti au pouvoir. Les documents d'investiture des candidats TMVP avaient, d'ailleurs, été enregistrés sur le « ticket » de ce parti.

- 1.2.2. Les membres de l'opposition, comme les interlocuteurs indépendants, affirment que le TMVP a commis abus et violences en toute impunité : enlèvements contre rançon, disparitions forcées et exécutions extrajudiciaires. Ils précisent aussi que ce groupe, soutenu par le pouvoir depuis sa création, est largement financé par le Gouvernement. Même si les membres de ce groupe n'étaient pas armés pendant la campagne électorale, les gens avaient peur sachant que les armes referaient leur apparition après les élections. L'opposition a déclaré à la délégation que le TMVP cherchait à faire peur à la population et aux autres candidats, notamment en faisant circuler des lettres de menace et qu'il a même réussi à empêcher la TNA, entre autres, de participer aux élections. Aussi pensent-ils que ce scrutin n'était qu'une farce.
- 1.2.3. Les responsables du Gouvernement affirment, quant à eux, qu'il fallait bien commencer quelque part. Le Secrétaire général du SCOPP estime qu'en persuadant des éléments du TMVP de briguer des sièges aux élections, le Gouvernement a enregistré un beau succès l'année dernière. Il a également rappelé que plusieurs candidats du TMVP ont été tués, raison pour laquelle le groupe n'a pas été désarmé : ses membres doivent être en mesure de se défendre s'ils sont attaqués. Le Secrétaire à la défense ajoute que le si le Gouvernement a tenu à disputer les élections aux côtés du TMVP, c'est « pour ramener ce groupe au processus politique ». Le parti du Ministre Devananda, l'EPDP, a lui aussi été un groupe terroriste, maintenant il fait partie du Gouvernement.
- 1.2.4. Pour ce qui est des activités des groupes paramilitaires en général, le Secrétaire général du SCOPP pense que les scissions au sein de ces formations et leur multiplication posent des problèmes puisqu'elles accroissent le niveau du terrorisme. D'après le Secrétaire à la défense, les groupes paramilitaires actuellement en activité ont essaimé des LTTE. Ils ont quitté les LTTE qu'ils cherchent à dominer, ce qui complique les choses pour le Gouvernement.

1.3. Acceptation de la contradiction et des critiques

- 1.3.1. Lors de leurs entretiens avec la délégation, tous les membres de l'opposition ont affirmé que leur liberté d'expression est menacée. Ils estiment que toute divergence d'opinion peut entraîner de lourdes conséquences pour la sécurité personnelle des parlementaires de l'opposition. Outre les cas objet de la mission, exposés dans les pages suivantes, la délégation a appris ce qui suit :
- M. Mangala Samaraweera, ancien Ministre des affaires étrangères dans le Gouvernement du Président Rajapaksa, a dit à la délégation qu'il a bénéficié d'un grand soutien pendant ses six premiers mois de fonction. Ensuite la situation a changé, avec notamment l'assassinat de cinq jeunes à Trincomalee, le 2 janvier 2006 et de 16 personnes qui travaillaient pour l'organisation non gouvernementale *Action contre la Faim* (ACF), en août 2006. A l'époque, il s'était élevé contre l'inaction des autorités et la protection dont jouissaient les auteurs de ces actes criminels, lançant une mise en garde contre la culture d'impunité qui s'installait. Six mois après sa deuxième mise en garde, adressée par lettre au Président de Sri Lanka le 13 décembre 2006, il fut limogé comme Ministre des affaires étrangères, déchu de ses autres fonctions officielles et accusé d'être un sympathisant des LTTE. Son service de sécurité fut retiré deux jours après ce limogeage. Il adressa une requête à la Commission nationale des droits de l'homme et récupéra six agents de sécurité, mais comme ces gardes avaient été soigneusement choisis par le Ministère de la défense, il se sentait plus en sécurité sans eux.
- M. Tiran Alles, présent lors de l'entretien avec M. Samaraweera, a informé la délégation de la fermeture de fait de son journal, *Mawbima*. Parce qu'il avait estimé que l'option militaire n'était pas une solution au conflit, cet organe était mal vu par le Président Rajapaksa. Ses bureaux ont fait l'objet d'une descente des services fiscaux en janvier 2007, son directeur arrêté et M. Alles lui-même, après avoir été interrogé en mai 2007 sur son prétendu soutien aux LTTE, fut arrêté le 30 mai 2007 alors qu'il était à l'hôpital, placé en détention provisoire pendant deux semaines, puis libéré sous caution. Aucune charge n'a été retenue contre lui. Il ajoute que le journal a été acculé à la fermeture car ses comptes en banque avaient été gelés. La délégation ayant évoqué cette

⁴ Karuna a été arrêté le 25 janvier 2008 à Londres où il assistait à une conférence sur l'environnement. Il a été condamné à neuf mois de prison pour avoir voyagé sous un faux nom inscrit sur un passeport diplomatique sri-lankais.

question lors de la dernière entrevue avec M. Samarasinghe, Ministre, on lui a répondu que le tribunal avait débloqué suffisamment de fonds pour que le journal poursuive ses activités.

- M. Lakshman Senewiratne, membre de l'UNP, a déclaré à la délégation qu'il était lui aussi menacé pour avoir critiqué le Gouvernement. En juin 2007, il avait communiqué au Parlement des informations qui avaient mené à l'arrestation d'un chef d'escadrille de l'Armée de l'air à la retraite, M. Nishanta Gajanayake, en juillet 2007. Ce dernier était suspecté d'avoir enlevé des hommes d'affaires tamouls et musulmans de Colombo en vue de leur extorquer des fonds. M. Gajanayake a été, par la suite, libéré sous caution par des policiers en uniforme d'après les sources et, depuis, de nouveaux enlèvements auraient eu lieu. Début janvier 2008, des responsables du Gouvernement, favorables à M. Senewiratne, l'ont informé qu'on cherchait à l'assassiner pour le réduire au silence. Il a donc fait une déclaration publique, demandant une protection renforcée. Cette demande est restée sans suite. Le représentant de l'Inspection générale de la police a dit à la délégation qu'aucune plainte officielle n'a été déposée à propos de menaces de mort proférées contre M. Senewiratne.
- De même, la délégation a appris que le service de sécurité de M. Rauff Hakim lui avait été retiré parce qu'il aurait, d'après les sources, demandé une enquête indépendante sur le massacre de Pottuvil.⁵
- 1.3.2. Enfin, des opposants ont déclaré à la délégation que des pressions étaient exercées sur les membres de l'opposition pour qu'ils rallient les rangs du Gouvernement. C'est ainsi que, selon eux, 23 membres de l'UNP ont franchi le pas. La Cour suprême a pris une décision empêchant leurs partis politiques d'origine de les exclure⁶. En vertu de l'article 99 13) a) de la Constitution, en effet, l'exclusion d'un parti entraîne la perte du mandat de parlementaire. Selon l'opposition, le Parlement n'est plus en mesure de contrôler le Président dont les pouvoirs ont été accrus par plusieurs décisions de la Cour suprême.

1.4. Application du 17^{ème} amendement de la Constitution de Sri Lanka

- 1.4.1. Presque tous les interlocuteurs indépendants du Gouvernement déplorent la non-application du 17 amendement de la Constitution, approuvé en septembre 2001. Cet amendement vise à faire contrepoids au pouvoir du Président par le truchement d'un Conseil constitutionnel chargé de nommer plusieurs commissions indépendantes, telles que la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission nationale de la police et la Commission d'enquête permanente sur les affaires de corruption et de pots de vin. Le Conseil aurait également eu à recommander au Président de Sri Lanka des personnes susceptibles d'occuper les postes de Premier président, de juge à la Cour suprême, de Président et de juges de la Cour d'appel, de Procureur général, d'Inspecteur général de la police, de Secrétaire général du Parlement, entre autres. Il aurait été constitué de 10 membres : le Premier ministre, le Président du Parlement et le Chef de droit de l'opposition, un membre désigné par le Président de Sri Lanka, cinq membres nommés par le Premier ministre et le Chef de l'opposition, et un membre nommé par les partis minoritaires. Le 17 amendement stipule en outre (article 41 A) 5)) que le Président est tenu, dès réception d'une requête écrite concernant la nomination des six derniers de ces membres, de procéder aux nominations y afférentes.
- 1.4.2. Jusqu'à une date récente, les partis minoritaires n'ayant pu se mettre d'accord sur un candidat, le Gouvernement estimait que le Conseil ne pouvait être mis en place. Certains interlocuteurs, cependant, ont fait observer que tel n'était pas le cas puisqu'il suffisait d'un quorum de six membres et que plus de six avaient déjà été nommés. Les autorités, quant à elles, affirment qu'à défaut d'un membre nommé par les partis minoritaires au sein du Conseil, le Président Rajapaksa était en droit de désigner les membres des commissions indépendantes, ce qu'il avait fait pour la Commission des droits de l'homme, la Commission nationale de la police et celle de la fonction publique.
- 1.4.3. Début janvier 2008, les partis minoritaires ont convenu d'un candidat commun, M. S.C. Mayadunne, ancien Inspecteur général des comptes, et ont proposé son nom. En vain, puisqu'aucune nomination n'a été faite. Le Président Rajapaksa a expliqué à la délégation de l'UIP qu'il ne pouvait appliquer le 17^{ème} amendement parce qu'une commission parlementaire avait été chargée de débattre d'amendements à ce texte. La délégation a appris par la suite qu'il n'avait pas encore nommé le membre qu'il devait lui-même désigner au sein du Conseil. Au cours du débat parlementaire auquel la

Le 17 septembre 2006, 10 ouvriers musulmans qui réparaient un réservoir d'eau près de Pottuvil, dans le district d'Ampara, ont été assassinés. M. Hakim a posé la question de la responsabilité de l'Etat car tout le village dont ces ouvriers étaient originaires accusait le commandant de la police.

⁶ Décision de la Cour suprême SC (Expulsion) No.1/2006, K.B.D. Rambukwella vs UNP, 6 novembre 2006.

délégation a assisté, la non-application du 17^{ème} amendement a fait l'objet d'une discussion approfondie, l'opposition demandant sans ambages au Gouvernement pourquoi il n'avait pas mis en place le Conseil constitutionnel alors que les conditions étaient, à son avis, remplies.⁷

1.4.4. Il ressort des arguments avancés par le Chef du groupe parlementaire de la majorité que le Gouvernement ne considère pas l'homme désigné par les partis minoritaires comme un candidat valable car il est conseiller d'une commission parlementaire, fonction incompatible avec la qualité de membre du Conseil. Or l'opposition rappelle que M. Mayadunne avait publiquement déclaré qu'il donnerait sa démission en tant que conseiller s'il était nommé candidat au Conseil. Pour l'opposition, le Gouvernement manœuvre en vue de permettre au Président de nommer qui bon lui semble et de réduire, ainsi, au silence le Parlement et, surtout, l'opposition. Elle estime qu'il est d'autant plus urgent d'établir le Conseil constitutionnel que des postes importants – Secrétaire général du Parlement, Procureur général, voire Inspecteur général de la police et juges de la Cour suprême – seront bientôt à pourvoir. Le Secrétaire général du SCOPP a solennellement dit à la délégation de l'UIP que le Conseil doit être mis en place dans les plus brefs délais.

2. Protection accordée aux parlementaires

- 2.1. La délégation a appris que les parlementaires n'ont pas le droit, à Sri Lanka, d'avoir des agents de sécurité privés, ce qui les oblige à s'en remettre à l'Etat en la matière. D'après les informations, non concordantes, fournies sur ce point par les autorités et les parlementaires de la majorité, la délégation pense que la procédure et les règles suivantes régissent les prestations de sécurité accordées aux membres du Parlement et du Gouvernement.
- 2.2. Les ministres ont droit à sept agents de sécurité et deux véhicules de renfort.⁸ Les parlementaires avaient droit à quatre agents de sécurité, mais ce nombre a été ramené à deux en septembre 2007, puis de nouveau porté à quatre en janvier 2008, suite au meurtre de M. Maheswaran. M. Siripala a ajouté que la nature de la fonction est prise en considération : ainsi la Cour suprême a jugé qu'un chef de parti doit bénéficier d'une protection supplémentaire. Un président de commission parlementaire n'ayant reçu aucune menace, mais qui contribue à la propagande du Gouvernement a également droit à un supplément de protection. Les parlementaires qui estiment courir un risque doivent d'abord en informer le Président du Parlement. Celui-ci transmet l'information à l'Inspecteur général de police qui lance la procédure, à savoir une évaluation du risque effectuée par le Bureau national des renseignements.
- 2.3. Le Bureau national des renseignements relève du Ministère de la défense. Le Secrétaire à la défense déclare avoir reçu le rapport du service de renseignement et qu'il l'a transmis aux responsables de la sécurité. Il est possible de faire appel, devant les tribunaux, de la décision finale qui, si la délégation a bien compris, est du ressort du Secrétaire à la défense. Mais cette possibilité de recours n'emporte pas l'adhésion du Secrétaire à la défense qui estime que les juges peuvent ne pas tenir compte de la situation d'ensemble. Selon lui, les contestations concernant les services de protection sont regrettables et posent problème car c'est la sécurité nationale qui est en jeu. Il rappelle que le nombre des agents de sécurité n'est pas, en fin de compte, le plus important. Ainsi, au moment de son assassinat, M. Kardigamar⁹ avait plus d'agents de sécurité attachés à sa personne que le Président lui-même. De plus, les véhicules de sécurité attirent l'attention, or rien ne vaut la discrétion. Cette règle a permis à M. Devananda, Ministre de l'EPDP, de survivre à 16 attentats. Le Président Rajapaksa a informé la délégation que tout parlementaire pouvait bénéficier d'une exemption de droits de douane pour l'acquisition de véhicules et d'allocations de carburant en fonction de la distance par rapport à sa circonscription. Mais les parlementaires préfèrent ne pas se servir de véhicules privés.
- 2.4. La délégation ayant fait observer que l'assassinat de M. Pararajasingham, celui de M. Raviraj et la plupart des incidents en question sont survenus dans des zones de haute sécurité surveillées par d'importants effectifs policiers, ou entre deux barrages de police, le Secrétaire à la défense a répondu qu'il n'y a pas de haute sécurité « face au terrorisme ». Lui-même et le Chef d'Etat major de l'Armée ont été la cible d'un attentat (suicide) devant le Ministère de la défense.

-

Le défaut de création du Conseil constitutionnel, conformément au 17ème amendement, a fait l'objet d'une requête à la Cour suprême. Cette requête n'a pas abouti, le Procureur ayant soulevé une objection préliminaire en vertu de l'article 35 de la Constitution qui donne au Président l'immunité contre les poursuites « devant toute instance ou tribunal, pour tout acte fait ou omis par lui es qualité ou à titre privé ».

⁸ Chiffres concernant les effectifs de sécurité affectés aux ministres fournis par M. Anura P. Yapa, parlementaire, Ministre des médias et de l'information.

⁹ Ministre des affaires étrangères, assassiné en 2006.

- Genève, 15 octobre 2008
- Plusieurs opposants, notamment des membres de la TNA, pensent que le nombre d'agents de sécurité n'a, en fait, aucune importance puisque le péril vient de groupes paramilitaires oeuvrant de connivence avec les services de renseignement de l'Armée. Aussi ne peuvent-ils pas se fier aux dispositions prises pour leur sécurité. La délégation a appris que les auteurs de coups de feu, souvent porteurs de cartes émises par le Ministère de la défense, sont à l'abri des arrestations. Un parlementaire a ajouté que les paramilitaires des districts de Batticaloa et d'Amapara sont équipés de pistolets à canon scié qui leur servent de marque de reconnaissance et leur permettent franchir sans difficultés les barrages tenus par l'Armée. Aucun parlementaire de la TNA ne se sent en sécurité et tous sont convaincus que, s'ils étaient abattus, leurs meurtriers ne seraient pas inquiétés. C'est la raison pour laquelle ils quittent le pays de temps à autre. L'un d'entre eux dit que le degré de protection accordé dépend notamment de la loyauté au Gouvernement et qu'une réduction de cette protection signifie que la « chasse à la personne concernée est ouverte ».
- Il semble que la plupart des parlementaires de la majorité, étant également ministres, secrétaires d'Etat ou conseillers du Gouvernement, ont droit à une sécurité renforcée à ce titre. Ils ne seraient que trois (d'après le Chef de l'opposition) ou douze (d'après leur Chef de groupe à la Chambre) à ne pas exercer de fonctions au sein du Gouvernement, dont M. Basil Rajapaksa, Conseiller politique de son frère le Président Rajapaksa. Pour les autorités, certaines des difficultés évoquées par des parlementaires viennent du fait que ces parlementaires ont fait défection pour rallier l'opposition, à l'instar de M. Rauff Hakim, Président du SLMC. Comme ils ne sont plus membres du Gouvernement, leur service de sécurité a été réduit.
- Responsables du Gouvernement et parlementaires de la majorité insistent sur les contraintes budgétaires. Les prestations de sécurité accordées aux parlementaires, notamment les véhicules de renfort. représentent, selon eux, un coût prohibitif, au détriment du maintien de l'ordre dans le reste du pays. Le Secrétaire à la défense fait observer que s'il accordait deux véhicules à chacun des 225 parlementaires, les commissariats de police n'en auraient plus aucun. D'ailleurs, ajoute-t-il, les parlementaires eux-mêmes se plaignent du manque d'effectifs et de moyens dans les commissariats de leur circonscription. En outre, il faudrait renforcer les effectifs de police dans l'est (pour les élections locales). Sri Lanka accuse un déficit de 14000 policiers et a commandé 3000 véhicules en Inde, pour la police. Le Secrétaire à la défense rappelle une directive du Président Rajapaksa aux ministres, datée de 2005, ordonnant que les véhicules soient fournis par les ministères de tutelle et non par le Ministère de la défense. Les demandes de véhicules ne doivent donc plus être adressées à la police. Pour les parlementaires de l'opposition, l'argument du coût ne tient pas puisque les effectifs de sécurité accordés aux ministres et parlementaires proches du pouvoir sont gigantesques : ainsi, l'unité affectée à un parlementaire de la majorité compterait 400 agents de sécurité, pas moins. Ces effectifs pourraient facilement être répartis plus équitablement.
- M. Jayawardena a dit à la délégation qu'il avait proposé que le Président du Parlement ait la haute main sur les questions de sécurité concernant le Parlement et détermine les besoins des parlementaires en la matière, mais ce dernier a préféré décliner cette responsabilité. Il n'est pas, semble-til, intéressé par cette proposition. Le Chef de l'opposition estime, quant à lui, que toutes les guestions de sécurité devraient normalement relever de la Commission indépendante de la police et non du Secrétaire à la défense.
- 2.9. Interrogée sur la question de la sécurité, la Commission nationale des droits de l'homme a répondu qu'une protection était accordée à chaque parlementaire en fonction de son statut. Elle ne peut intervenir dans ce domaine que si elle est saisie d'une plainte. A ce jour, elle n'a recu qu'une seule plainte déposée par M. Mangala Samaraweera, ancien Ministre des affaires étrangères, et cette plainte est en instance. La Commission est habilitée à faire des recommandations au Secrétaire à la défense, à la police ou aux forces armées. Si ses recommandations restent sans suite, elle peut en référer à la Cour suprême. Les membres de cette commission disent que la plupart des parlementaires préfèrent se déplacer discrètement et sans prévenir car les déplacements avec escorte accroissent, en fait, les risques.

3. Les parlementaires de la TNA pris pour cible

- 3.1. Enlèvements et harcèlement pour empêcher les parlementaires de voter sur le projet de loi de finances
- Les parlementaires de la TNA disent que le TMVP, pour empêcher des députés de Batticaloa de voter sur le budget en seconde lecture, les ont menacés et ont exercé des pressions sur eux. Le 19 novembre, soit la veille du vote, M. Sasikiran, gendre de M. Kanagasabai, a été enlevé du domicile de ce dernier alors que des policiers y étaient en faction. Les ravisseurs ont dit à M. Kanagasabai de ne pas voter s'il tenait à son gendre ou bien de faire attention à la façon dont il voterait. En conséquence M. Kanagasabai n'a pas exercé son droit de vote. La même nuit, son gendre aurait été remis par les

ravisseurs au chef du Commissariat de Batticaloa. Ce dernier l'a ramené à Colombo et l'a remis à M. Kanagasabai. M. Ariyanethran, quant à lui, a voté contre le budget en seconde lecture. Son frère, M. P. Sriskanthaseya, ayant été enlevé le 11 décembre 2007, il s'abstint de voter sur le budget en troisième lecture, le 14 décembre 2007. Son frère fut libéré le lendemain. Mme Kathiraman déclare que le TMVP l'a menacée et tenté de lui faire peur de juillet à décembre 2007. Ce groupe aurait enlevé son secrétaire particulier, M. Nagalingan, le 11 décembre 2007. Le 13 décembre 2007, les ravisseurs lui faisaient savoir qu'ils le tueraient et saccageraient sa maison si elle votait contre le budget en troisième lecture. Elle s'est abstenue de voter et M. Nagalingan fut libéré le 16 décembre. Dans le cadre d'une question sur ces affaires posée au Parlement le 19 novembre 2007, M. Sampanathan, Chef du groupe parlementaire de la TNA, a observé que les policiers de faction devant le domicile de Mme Kathiraman et celui de M. Ariyanethran à Batticaloa ont été retirés peu de temps après l'enlèvement du gendre de M. Kanagasabai. Quelques instants plus tard, des hommes appartenant au groupe paramilitaire en question se sont introduits dans les maisons de ces deux parlementaires et ont fait savoir aux personnes présentes que leur vie dépendait de la manière dont les deux parlementaires concernés agiraient vis-à-vis de la loi de finances. La même mise en garde a également été adressée aux deux parlementaires. L'affaire a été portée à la connaissance du Président Rajapaksa et de son Secrétaire particulier, M. Lalith Weeratunga, sans aucun résultat. Les incidents ont été signalés au Parlement et, par ailleurs, les deux parlementaires concernés ont déposé plainte. Lors du débat parlementaire qui s'est ensuivi, le Chef de l'opposition a rappelé que Batticaloa était entièrement sous le contrôle des militaires au moment des enlèvements.

- 3.1.2. D'après la note d'information remise à la délégation par M. Samarasinghe, Ministre, des proches de MM. Jayanandamoorthy et Ariyanethran ont été enlevés par des inconnus armés, circulant à bord d'un fourgon, le 11 décembre 2007. Le Secrétaire particulier de Mme Kathiraman a été enlevé, le même jour à Kathankudy, par des individus armés ayant eux aussi un fourgon. Dès qu'ils eurent déposé plainte, la police a ouvert une enquête. Les otages ont été libérés le 15 décembre 2007 alors que l'enquête suivait son cours. Bien que les victimes n'aient pu révéler l'identité des ravisseurs, donner des indications sur leur lieu de détention, ni indiquer un « mobile logique pour l'enlèvement », l'enquête se poursuit. Les affaires y afférentes devaient être entendues le 18 février 2008.
- 3.1.3. Il ressort du compte rendu officiel des débats parlementaires du 19 novembre 2007, dont copie a été remise à la délégation, que la question de l'enlèvement de proches et de l'intimidation de parlementaires de la TNA a été posée au Parlement, de même qu'une question tenant aux privilèges et concernant M. Sagala Ratnayake. Ce dernier avait signalé que, le 18 novembre 2007, cinq militaires en uniforme, à bord d'une jeep, s'étaient présentés à son domicile. L'un d'entre eux est entré par la porte principale, un autre par la porte de service. Ils voulaient le voir. Ils ont demandé à l'employée de maison où il se trouvait, puis ont quitté les lieux. M. Ratnayake a déclaré qu'il ne voyait aucune raison pour que des militaires armés s'introduisent ainsi chez lui, simultanément par la porte d'entrée et la porte de service située à l'arrière. Leur seul motif devait être, selon lui, de l'empêcher d'assister à la séance du Parlement et de s'acquitter de ses obligations.
- Sur l'affaire des enlèvements, le Président Rajapaksa a déclaré que le Gouvernement ne craignait 3.1.4. nullement un revers dans le débat budgétaire et qu'il n'avait, par conséquent, aucune raison de recourir à de tels procédés. Il estime qu'il n'y a, en l'occurrence, que des allégations, mais rappelle que l'enquête suit néanmoins son cours à Batticaloa. M. Basil Rajapaksa a ajouté qu'une équipe a été dépêchée sur les lieux de l'enlèvement de la personne concernée (la délégation pense qu'il parlait du gendre de M. Kanagasabai), mais que cette personne a déclaré qu'elle souhaitait rester dans cette maison. Quoi qu'il en soit, elle bénéficie désormais d'une protection. Le Président du Parlement dit que la raison des enlèvements est inconnue et que des incidents de cette nature surviennent en temps de guerre. Il a permis que ces affaires soient débattues au Parlement et la Commission des privilèges est en train de les examiner, mais n'a pas encore remis de rapport. Evoquant l'enlèvement du gendre de M. Kanagasabai, il a observé qu'il ne lui est rien arrivé. Ayant rencontré à plusieurs reprises M. Kanagasabai, il affirme que ce dernier « n'est pas mécontent » et ne s'était pas plaint à nouveau. Le cas est en instance devant la Commission des privilèges et il a demandé à la police de le tenir informé de l'avancement de l'enquête. Le Secrétaire général du SCOPP pense que les enlèvements ont peut-être fourni un prétexte pour que les parlementaires s'abstiennent de voter.
- 3.1.5. Les membres de la Commission nationale des droits de l'homme ont déclaré à la délégation qu'ils n'étaient saisis d'aucune plainte concernant les enlèvements, ajoutant que certains parlementaires étaient à l'étranger, entre autres pour échapper à l'impôt, notamment le parlementaire propriétaire de la maison où la Commission nationale des droits de l'homme a son siège.

3.2. <u>Discrimination contre les parlementaires de la TNA</u>

- 3.2.1. Lors du débat parlementaire auquel la délégation a assisté, M. Kiddinan Sivanesan, parlementaire TNA, a posé une question concernant les privilèges. ¹⁰ Il s'est plaint d'avoir été harcelé par la police et soumis à un traitement discriminatoire alors qu'il se rendait à Colombo en compagnie de collègues parlementaires. Non seulement son véhicule a été fouillé à maintes reprises, contrairement à celui de ses collègues, mais l'une de ces fouilles a été effectuée en présence d'un chien menaçant.
- 3.2.2. Le Chef de groupe à la Chambre a fait valoir que les parlementaires de la majorité étaient, eux aussi, soumis à des contrôles de sécurité effectués tant sur les personnes que sur les véhicules, mais pour M. Basil Rajapaksa il n'y a rien d'étonnant à ce que les parlementaires de l'opposition se sentent victimes d'une discrimination qui n'existe pas en fait. Pour dissiper ce sentiment, le Gouvernement s'efforce d'accroître le nombre des Tamouls dans les forces de la police et de l'armée et de recruter des interprètes supplémentaires. Ainsi, 300 interprètes viennent d'êtes recruté et 200 Tamouls de l'est ont été engagés dans la police. Le but du Gouvernement, a-t-il ajouté, n'est pas la discrimination mais la lutte contre « *la plus mortelle des organisations terroristes* ». Toutefois, d'autres interlocuteurs ont dit à la délégation que le nombre des Tamouls et des Musulmans recrutés par la police et l'armée est insignifiant et que l'action menée à cette fin n'est pas sincère. Les Tamouls ne représentent que 1 pour cent des effectifs de l'armée et 2 pour cent de ceux de la police.

3.3. Objet de la Commission des privilèges du Parlement

Plusieurs questions touchant aux privilèges et aux cas objet de la mission ont été soumises à la Commission des privilèges. Le Président du Parlement a expliqué à la délégation que, lorsqu'une question touchant aux privilèges est posée, il appartient au Secrétaire général du Parlement de confirmer qu'elle relève bien des privilèges. Si oui, la question est soumise à la Commission, actuellement présidée par M. Wickramanayaka, Premier ministre. Les questions de sécurité sont également du ressort de cette Commission. D'après le Chef de l'opposition, les réunions de cette Commission ne servent à rien.

3.4. La TNA et les LTTE

- Pour les autorités et les parlementaires de la majorité, on ne peut comprendre les cas examinés par l'UIP sans bien connaître la situation sur le terrain, notamment que les parlementaires de la TNA servent, en fait, les LTTE et que la TNA est, de fait, dirigée par les LTTE qui téléguident toutes les activités des parlementaires de la TNA. M. Wijesinha, Secrétaire à la défense, entre autres, rappelle à cet égard les élections de 2004 et le rapport des observateurs électoraux y afférent de l'Union européenne, selon lequel les parlementaires de la TNA devraient leur élection au bourrage des urnes par les LTTE. M. Siripala a dit à la délégation que les parlementaires de la TNA ne pourraient même pas « rentrer chez eux » sans suivre les instructions des LTTE. Les LTTE, a-t-il ajouté, n'aiment pas que des parlementaires TNA travaillent avec le Gouvernement, comme ont pu le faire, par exemple, MM. Pararajasingham et Raviraj. Le premier a eu une entrevue avec le Président Rajapaksa deux jours avant son assassinat et le second avait demandé au Président d'intervenir pour favoriser l'ouverture d'une école à Jaffna. Peu de temps après, il a été tué. Il a dit que, parfois, des parlementaires TNA invoquaient des menaces contre eux uniquement comme prétexte pour parler aux représentants du Gouvernement. Ainsi, M. Maheswaran¹¹ – armateur qui, pour plaire au Gouvernement, avait mis un navire à sa disposition - a demandé à la Commission de passation des marchés du Ministère de la défense une lettre déclarant que le navire avait été réquisitionné. D'après M. Wijesinha, la situation devient de plus en plus difficile pour la TNA. Devant l'amélioration des opérations à l'est, elle commence à négocier avec le Gouvernement ce qui renforce les menaces pesant sur elle. A l'exception du Secrétaire à la défense qui estime que la TNA « n'est pas dans le processus démocratique » et qu'elle oeuvre de concert avec les LTTE, les autorités, comme le rappelle M. Wijesinha, reconnaissent que si les parlementaires de la TNA sont contrôlés par les LTTE, ils ne sont pas des guérilleros, des meurtriers ni même des militants, mais des hommes politiques.
- 3.4.2. Répétant des propos tenus précédemment en public, le Président Rajapaksa a déclaré que les parlementaires TNA emploient des membres des LTTE. La raison en est, selon lui, qu'ils doivent bien montrer qu'ils sont des sympathisants de ce groupe, autrement ils ne seraient pas tolérés. D'ailleurs, ajoute-t-il, un membre du personnel a bel et bien admis son appartenance aux LTTE. A cet égard, le Président Rajapaksa rappelle que le site web des LTTE montre (ou a montré) des enfants en train de le lapider en effigie en présence d'un parlementaire TNA dont le nom n'a pas été communiqué à la délégation.

M. Sivanesan a été tué lors d'un attentat à la mine antipersonnel le 6 mars 2008.

¹¹ Membre de l' UNP.

3.4.3. Les parlementaires TNA nient catégoriquement être les « hommes de paille des LTTE ». M. Sampanathan rappelle, à ce propos, qu'il fut membre du Federal Party, crée en 1949 pour résoudre la question tamoule en obtenant l'autonomie pour les régions à majorité tamoule du nord-est et la parité pour les langues cingalaise et tamoule. C'est parce que l'Etat a été incapable de résoudre ce problème que les LTTE sont apparus. La TNA est une alliance de plusieurs formations politiques qui a travaillé avec les LTTE au cours des négociations de paix. Les parlementaires TNA ont eu des contacts avec les LTTE dans le cadre de la recherche d'une solution politique, estimant que les LTTE doivent être associés au processus de paix pour que ce processus réussisse. De plus, la TNA a souvent « payé le prix fort », puisque beaucoup de ses membres ont été tués par les LTTE.

4. Responsabilité pour les meurtres et autres violations alléguées des droits de l'homme objet de la mission

- Les autorités imputent aux LTTE les meurtres, menaces de mort et autres violations alléquées des droits de l'homme objet de la mission, excluant plus ou moins explicitement toute responsabilité des Forces armées, de la police ou d'autres groupes. D'après les responsables du Gouvernement, les LTTE recourent au meurtre et violent les droits de l'homme pour discréditer le Gouvernement. D'ailleurs, dit le Secrétaire à la défense, M. Pararajasingham n'a été tué dans une église que pour mieux nuire au Gouvernement et au Président. De même, « dès qu'il se passe quelque chose à Genève » ou que le Président rencontre un responsable étranger, on tue quelqu'un à Sri Lanka. Dans la même veine, M. Wijesinha dit que les LTTE ont assassiné M. Maheswaran pour jeter la suspicion sur le Gouvernement. Sur la question de l'impunité, les autorités répondent généralement qu'il est difficile pour les pouvoirs publics d'identifier et d'arrêter des coupables qui se fondent aussitôt dans les zones contrôlées par les LTTE. M. Wijesinha a néanmoins clairement déclaré que tout est mis en œuvre pour que les coupables répondent de leurs actes. Sur la connivence possible entre les groupes paramilitaires et les forces armées, la Commission nationale des droits de l'homme déclare qu'elle ne croit pas à une telle collusion. Jamais, selon elle, les forces armées ne tenteraient de tuer un parlementaire. Pour le Secrétaire à la défense les allégations de collusion entre les forces armées et les groupes paramilitaires doivent émaner de la TNA puisque ses membres sont des hommes de paille des LTTE.
- 4.2. Pour les parlementaires de l'opposition et les interlocuteurs indépendants du Gouvernement, le meurtre de M. Pararajasingham, de M. Raviraj et de M. Maheswaran, ainsi que nombre des abus en question sont l'œuvre de groupes paramilitaires bénéficiant de la protection des Forces armées. Ils ont dit à la délégation que certains de ces groupes, notamment Pillayan, sont même financés par le Gouvernement. Ils ont évoqué, dans plusieurs entrevues, l'existence de listes de personnes à abattre. Plus précisément, d'aucuns affirment que l'EPDP, qui serait lui aussi largement financé par le Gouvernement, aurait dressé une liste de 400 personnes à éliminer de manière à assurer la victoire du parti lors des prochaines élections dans le nord et que le Gouvernement n'en ignore rien.
- 4.3. Alors que les responsables du Gouvernement et les parlementaires de la majorité affirment que les parlementaires de l'opposition concernés ont été tués par les LTTE en raison de leur attitude conciliante avec le Gouvernement, de leurs relations amicales avec le Président Rajapaksa, notamment M. Pararajasingham, et parce qu'ils avaient critiqué la direction des LTTE, l'opposition maintient que MM. Pararajasingham, Raviraj et Maheswaran ont perdu la vie parce qu'ils avaient défendu les droits des Tamouls, dénoncé le Gouvernement et ses violations des droits de l'homme. D'ailleurs, M. Raviraj parlait couramment le cingalais et était une personnalité en vue même chez les Cingalais.
- 4.4. L'opinion de la Commission nationale des droits de l'homme est que les parlementaires s'entretuent. Ses membres ont dit à la délégation qu'il n'est pas facile d'enquêter sur des meurtres, surtout lorsqu'ils sont commis par des terroristes. En outre, ont-ils ajouté, la Commission n'est pas habilitée à se saisir d'affaires de cette nature puisqu'il appartient au Président du Parlement d'examiner les questions concernant les parlementaires. La Commission commettrait un outrage si elle s'avisait d'enquêter sur des questions parlementaires car le Parlement est l'autorité suprême. Pour le Président de la Commission, les parlementaires eux-mêmes sont responsables de cette situation. Ils sont des privilégiés.

5. Les enquêtes

5.1. <u>Informations générales sur la procédure</u>

5.1.1. Le Conseiller juridique du Gouvernement a donné les informations générales suivantes sur l'instruction et la procédure criminelle. C'est la police qui procède aux constatations préliminaires. Le dossier ainsi constitué est transmis au service judiciaire compétent pour recueil d'indices et de preuves (séances

d'identification de suspects, indices de police scientifique, etc.). Pendant l'instruction, le Procureur général est habilité à donner directives et conseils. Une fois l'instruction achevée, le dossier est transmis au Procureur général qui examine les preuves et émet un acte d'accusation s'il estime qu'elles sont *a priori* suffisantes. Aux termes du Code pénal sri-lankais, les dépositions et aveux faits à la police ne sont pas recevables. Cependant, en cas d'état d'urgence ou en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme, une déposition faite par un accusé devant une personne ayant rang de commissaire de police ou un rang supérieur - et si le tribunal établit que cette déposition n'a pas été faite sous la contrainte – peut être recevable. Ces dispositions ne s'appliquent que si la personne concernée a été mise en accusation en vertu de l'état d'urgence ou de la loi sur la prévention du terrorisme. Le Conseiller juridique du Gouvernement a fait observer en outre qu'une infraction donnait souvent lieu à plusieurs interprétations mais que le Procureur général ne se fondait que sur l'enquête menée par la police.

5.1.2. Interrogé sur la possibilité d'un suivi parlementaire de l'enquête, le Président du Parlement a répondu que rien ne s'oppose à la désignation d'une commission chargée d'examiner les cas en question. Le chef du groupe de la majorité a abondé dans ce sens, mais le chef de l'opposition considère qu'une telle commission serait bloquée.

5.2. Enquêtes sur les meurtres de MM. Pararajasingham, Raviraj, Maheswaran et Dassanayake

5.2.1. *M. Pararajasingham*

- Les autorités déclarent que tout est mis en œuvre pour faire la lumière sur le meurtre de M. Pararajasingham. Le Président Rajapaksa a évoqué les uniformes militaires trouvés près de la cathédrale St. Mary. L'enquête a révélé qu'ils avaient été abandonnés sur les lieux par deux déserteurs qui cherchaient à échapper aux sanctions prévues pour avoir fumé de la marijuana. Appréhendés, ils ont fait l'objet de mesures disciplinaires. Le chef du groupe de la majorité, M. Siripala, a ajouté que les uniformes ont fait l'objet d'une recherche d'ADN et que tous les pistolets du camp militaire, situé à proximité, ont été envoyés à un laboratoire officiel pour analyse. A l'heure des faits, 32 soldats étaient au camp et ils ont tous été arrêtés. Une procédure pour violation de droits fondamentaux ayant été engagée, il a fallu les libérer. M. Siripala rappelle que l'état de droit, tel qu'hérité des Britanniques, prévaut à Sri Lanka et que les arrestations ne sont possibles que lorsque des preuves présumées valables sont réunies. Les quelques témoins présents ont été incapables de reconnaître les coupables lors d'une séance d'identification. Selon lui, au moment des faits, Batticaloa était contrôlée par les LTTE et les criminels pouvaient se replier vers les zones LTTE où ils étaient en mesure de se soustraire aux arrestations. De plus, les services de sécurité avaient recommandé à M. Pararajasingham de ne pas assister à cette messe. Le Secrétaire à la défense a, lui aussi, affirmé que les deux gardes affectés à M. Pararajasingham lui avaient conseillé de ne pas assister à l'office et ils sont restés à l'extérieur de l'église. Pourtant, selon les proches de M. Pararajasingham contactés par la délégation après son retour, personne n'avait empêché M. Pararajasingham d'aller à l'église. Seule son épouse, indisposée, lui avait demandé de rester à la maison et d'assister à l'office du matin.
- b) Il ressort du rapport des Forces armées remis à M. Samarasinghe, Ministre, et dont copie a été fournie à la délégation, que le Département des enquêtes criminelles (CID) a arrêté les soldats Thilaka Cyril Bandara et Abeysundara PKTS, en relation avec le meurtre de M. Pararajasingham. Ces deux soldats étaient en service des premières heures du matin du 24 décembre à 8 h. le 26 décembre 2005, le premier à un barrage routier à proximité d'un bureau de l'Organisation populaire de libération du Tamil Eelam (PLOTE), le second à un hôpital. Ils ont été convaincus de consommation de ganja le 26 décembre, alors qu'ils étaient en service, et avertis qu'ils seraient soumis aux sanctions disciplinaires en vigueur le 27 décembre. Probablement par crainte des sanctions, ils avaient déserté le camp le 27 décembre 2005, mais furent appréhendés par la Special Task Force (STF), comme déserteurs, à un barrage routier le même jour. Le 12 janvier 2006, ils furent consignés pour une durée de 14 jours. Le 10 juillet 2006, ils furent remis au CID. N'ayant pas été reconnus à la séance d'identification du 1^{er} septembre 2006, ils furent remis à l'Armée.
- c) La note sur l'état d'avancement de l'enquête que M. Samarasinghe, Ministre, a remise à la délégation, outre les informations déjà fournies et qu'elle réitère, révèle que des investigations discrètes ont permis d'établir que deux militaires rôdaient dans le secteur la nuit du 25 décembre 2005. Arrêtés par la STF un peu plus tard, ils ont été interrogés car leur comportement semblait suspect. Il ressort de l'enquête menée au camp de Karativu de la STF, que ces deux soldats, Jayasiri et Abeysundara, avaient été chargés d'une mission de surveillance par la Brigade 233 de Batticaloa, ce qui a été confirmé par les deux soldats concernés.
- d) Les parlementaires de la TNA affirment, quant à eux, que dès la première semaine de janvier 2006, le nom d'un suspect identifié par les personnes se trouvant près de l'autel de la cathédrale, à savoir Kommathurai Ravi, avait été donné au Président Rajapaksa lors d'une réunion tenue dans son bureau. Le

Président avait alors dit qu'il donnerait suite. Le lendemain, alors que la TNA tenait une réunion de son groupe parlementaire, il s'est présenté, selon les sources, pour demander à M. Ponnambalam de lui rappeler, encore une fois, le nom du suspect, ce qui fut fait. Pour sa part, le Président Rajapaksa déclare ne pas avoir rencontré les parlementaires de la TNA et ne pas avoir reçu de nom. Au contraire, il déclare avoir invité lesdits parlementaires à venir le voir pour lui fournir des noms de témoins, ce qu'ils n'ont jamais fait d'après lui. S'ils lui avaient fourni des noms, il les aurait transmis à l'IGP. Il ajoute que le secteur était, à l'époque, presque totalement sous le contrôle des LTTE.

e) Le Secrétaire général du SCOPP observe que les noms communiqués précédemment à l'UIP par diverses sources, ainsi qu'aux autorités, ne figurent nullement sur le rapport de la police, ce qui pose problème. Il a transmis la lettre y afférente de l'UIP au responsable de l'enquête, neveu de M. Pararajasingham. Une note remise à la délégation par M. Samarasignhe, Ministre, faisant référence à la résolution du Conseil directeur de l'UIP datée de mai 2007, indique que l'enquête ne fait à aucun moment état de ces noms, qu'aucune information reçue ne permet de penser que lesdites personnes seraient, à quelque titre, liées à l'enquête, mais qu'un complément d'enquête est en cours.

5.2.2. *M. Raviraj*

- a) La délégation a appris que deux individus sont désormais identifiés comme étant les agresseurs, mais que le CID a du mal à remonter leur piste car ils se sont cachés dans des zones mal contrôlées. La note que M. Samarasinghe, Ministre, a remise à la délégation donne des informations détaillées sur la visite d'une équipe d'enquêteurs de Scotland Yard dépêchée à Sri Lanka sur demande du Gouvernement. Il en ressort que cette équipe, composée de cinq enquêteurs dont des spécialistes de police scientifique et des écoutes téléphoniques, sous la direction d'un *Detective Superintendent*, est arrivée à Sri Lanka le 4 janvier 2007. Après avoir mené une enquête, elle a recommandé de nouvelle analyses et a quitté le pays le 14 janvier. L'équipe a félicité les enquêteurs du CDI pour la diligence et la rigueur de leur travail, l'appréhension de deux suspects, l'identification de la motocyclette utilisée par les agresseurs et l'identification des agresseurs eux-mêmes. M. Samarasinghe a lu à la délégation la lettre y afférente. La note indique, en outre, que le CID adresse des rapports réguliers et confidentiels sur l'état d'avancement de l'enquête au tribunal de première instance, que l'enquête suit son cours et qu'une audience est prévue le 15 février 2007. La délégation n'a pas été informée des progrès éventuellement accomplis au cours de l'année écoulée. Le Président Rajapaksa a dit à la délégation que l'Armée était en train de circonscrire les régions mal contrôlées et qu'elle pourra bientôt arrêter les assassins.
- b) Les membres de l'opposition se disent convaincus que M. Raviraj n'a pas été tué par les LTTE. Tous rappellent qu'il a été assassiné sur l'une des avenues les plus surveillées de Colombo, entre deux barrages de police, et qu'il ne ménageait pas ses critiques au Gouvernement. En fait, juste avant d'être abattu il avait critiqué le Gouvernement dans une émission de télévision.
- c) La délégation a reçu une copie du rapport spécial N° 29 de l'ONG *University Teachers for Human Rights* (Jaffna), qui comporte, entre autres, une analyse détaillée du cas. D'après ce document, les circonstances du meurtre laissent penser que la responsabilité de l'Etat est engagée et que le mobile immédiat de l'élimination de M. Raviraj était probablement de réduire au silence le *Civil Monitoring Committee* ¹² (Observatoire des droits de l'homme) qui, en signalant les enlèvements, assassinats et autres exactions mettait sur la place publique des affaires "des plus nauséabondes".

5.2.3. *M. Maheswaran*

- a) Les autorités font état de l'existence de preuves scientifiques dans ce cas, à savoir l'analyse d'ADN ayant permis aux enquêteurs d'établir que l'agresseur était un cadre des LTTE spécialement envoyé à Colombo à cette fin. Un enregistrement vidéo des aveux du coupable est en leur possession et les parents de ce dernier ont confirmé qu'il était membre des LTTE.
- b) La note remise à la délégation par M. Samarasinghe, Ministre, donne les informations suivantes sur l'état d'avancement de l'enquête : M. Maheswaran et deux autres personnes ont été abattus au temple Kotahena Sivam où ils assistaient à une cérémonie religieuse. La police a arrêté l'assassin, un certain Johnson Colin Valentirio, dit Wasantha, de Jaffna, pris en chasse par le garde du corps de M. Maheswaran qui lui a tiré dessus alors qu'il essayait de s'échapper. Le garde du corps, également blessé, a reconnu le coupable à l'hôpital où ils avaient, tous deux, été admis. La police a retrouvé l'arme et envoyé les douilles et les balles extraites du corps de la victime au laboratoire officiel pour analyse balistique. Le laboratoire n'a pas encore remis son rapport. Les analyses à partir des taches de sang trouvées sur l'arme du crime, du

Le Civil Monitoring Committee a été crée en 2006, entre autres par MM. Raviraj et Mano Ganesan, parlementaire, pour signaler les exécutions extrajudiciaires, les enlèvements et les disparitions.

sang perdu par l'assassin sur les lieux du crime et des échantillons de sang prélevés sur son corps montrent que l'ADN concorde. L'enquête a permis d'établir que cet homme était un cadre formé par les LTTE et spécialement envoyé pour éliminer M. Maheswaran. Ces constatations ont été adressées au Tribunal de première instance et une audience a été fixée au 7 mars 2008.

Les parlementaires de l'opposition ont dit à la délégation que M. Maheswaran avait voté avec la TNA et ne cessait de dénoncer le sort fait aux Tamouls. Selon eux, il avait fait savoir qu'à la rentrée parlementaire de janvier 2008 il désignerait les responsables des enlèvements et des assassinats de Jaffna. Ils ajoutent que, malgré les rapports de police et des services de renseignement faisant état de menaces pesant contre lui, le nombre des gardes affectés à sa personne avait été ramené de huit à deux suite à son vote contre le budget. A cet égard, le Secrétaire général du SCOPP pense que les autorités partaient du principe que les parlementaires avaient moins besoin de gardes à Colombo. La lecon à tirer de cette affaire est donc que les mesures de sécurité étaient nécessaires. D'après l'opposition, dans les 24 heures suivant l'assassinat, le Gouvernement (ou l'IPG) aurait attribué, dans un communiqué, la responsabilité de l'assassinat aux LTTE. M. Rambukwella, Ministre, aurait déclaré par la suite qu'un groupe paramilitaire ou un homme appartenant à la Division ministérielle de sécurité aurait perpétré le meurtre, mais cette version a été abandonnée deux semaines plus tard. Il ressort des entretiens avec les parlementaires de l'opposition qu'aucun de ces derniers ne croit à la responsabilité des LTTE et qu'ils attribuent plutôt le meurtre aux paramilitaires tolérés par les forces de sécurité. La délégation a appris, à cet égard, que l'IPG a eu un long entretien avec le suspect, mais que personne d'autre n'a pu le voir. Il portait un bandage lors de la séance d'identification et l'avocat de la partie civile, n'ayant pas été informé de l'audition au tribunal de première instance, n'a pu y assister. De plus les membres de l'opposition trouvent pour le moins étonnant que le service de sécurité de M. Maheswaran ait été réduit, mais que plus de 100 policiers aient été mis en faction à l'hôpital après son assassinat.

5.2.4. *M. Dassanayake*

La délégation n'a obtenu que peu d'informations sur le meurtre de M. Dassanayake. Le Secrétaire à la défense lui a déclaré qu'il n'y avait aucun indice sur l'auteur de cet assassinat, si ce n'est une présomption qu'il est l'œuvre des LTTE. Le Président Rajapaksa estime que M. Dassanayake a été tué parce qu'il se déplaçait avec une escorte de sécurité qui en faisait une cible. La note remise à la délégation sur l'état d'avancement de l'enquête sur les meurtres et autres crimes touchant à la sécurité ne donne aucune information sur l'assassinat de M. Dassanayake.

5.3. <u>Enquêtes sur les menaces de mort, tentatives d'homicide et harcèlements visant les parlementaires concernés</u>

5.3.1. *M. Jayawardena*

- a) Le Président Rajapaksa a dit à la délégation que M. Jayawardena peut se déplacer partout, même dans les zones mal contrôlées, et qu'il est en sécurité. Le problème, pour lui, est le véhicule de renfort. Il lui est arrivé d'en faire un usage abusif (on l'avait trouvé stationné dans sa propriété). C'est pourquoi ce véhicule lui a été retiré. Pour ce qui est des menaces de mort proférées contre lui, le Procureur général a déclaré que le CID, dans le cadre d'une enquête préliminaire, a pris une déposition de M. Jayawardena. Celui-ci y dit qu'il ne peut attribuer à personne lesdites menaces de mort. La police n'a donc pas assez d'éléments pour agir. Les menaces de mort sont imaginaires et les rapports d'évaluation y afférents ne font état d'aucune menace réelle. L'intéressé bénéficie actuellement d'un dispositif comprenant huit agents de sécurité et deux gardes affectés à son domicile. Quant à son offre de couvrir les frais d'entretien du véhicule de renfort, l'IPG a déclaré au tribunal qu'elle n'était pas acceptable. Les autorités indiquent également que la Cour d'appel n'a pas pris d'ordonnance provisoire, comme elle l'a fait dans le cas de M. Ganesan, pour renforcer son dispositif de sécurité. Enfin, sur l'interrogatoire de M. Jayawardena par la Branche d'enquête sur le terrorisme, la délégation a été informée que l'intéressé était suspecté d'avoir donné un véhicule aux LTTE.
- b) La note remise à la délégation par M. Samarasinghe, Ministre, précise que M. Jayawardena bénéficie d'un effectif de sécurité plus étoffé que celui de la moyenne des parlementaires et que le nombre des agents de sécurité est déterminé en fonction d'évaluations régulières de la menace effectuées par les services de police compétents.
- c) M. Jayawardena nie avoir utilisé, à des fins personnelles, un véhicule de renfort et pense que cette accusation se fonde sur la déclaration d'un agent de sécurité. Il a, d'ailleurs, demandé une enquête indépendante sur cette affaire à l'IPG, sans suite à ce jour.

5.3.2. M. Ponnambalam

- a) Selon les autorités, le 2 mai 2006 vers 7 h. du matin, deux individus non identifiés, armés de pistolets, montant une motocyclette, se sont présentés au domicile de M. Ponnambalam à Jaffna. S'exprimant en tamoul, ils se sont enquis auprès de l'employée de maison, Margaret, d'un certain "Thangarajah", employé au bureau de M. Ponnambalam. L'employée de maison ayant répondu qu'il n'était pas là, ils l'ont traitée de menteuse, l'ont menacée et sont repartis. Dans la plainte qu'elle a déposée, l'employée de maison précise que les deux hommes, à en juger par leur apparence et leur manière de s'exprimer, n'étaient ni des militaires ni des policiers. Elle ajoute qu'ils parlaient en tamoul avec un accent local et qu'ils portaient des vêtements civils. La motocyclette, d'après sa description, ne correspond pas aux modèles employés par l'armée ou la police. L'enquête de la police de Jaffna suit son cours.
- b) M. Ponnambalam, contacté par la délégation après son retour, a contesté cette version des faits. Il a répété que Margaret avait déclaré que les hommes armés qui s'étaient présentés à son domicile de Jaffna voulaient savoir où lui-même et certains de ses collaborateurs officiels se trouvaient. Ils ont menacé l'employée et ont fouillé la maison. Ne trouvant rien, ils ont quitté les lieux. M. Ponnambalam ajoute qu'en raison des menaces qui pesaient sur lui, notamment parce qu'il avait critiqué l'armée et la police, il avait dû quitter le pays. Il dit aussi que, fin novembre 2006, après une réunion des chefs de groupe parlementaire dans une zone de haute sécurité (près de la résidence du Haut commissaire indien), avec un barrage de police tous les 100 mètres, ils avaient pris la route en convoi pour se rendre au Parlement. Pourtant, un motard a pu s'approcher de son véhicule et le menacer d'un pistolet.

5.3.3. M. Kajendren

- a) La note remise à la délégation par M. le Ministre Samarasinghe ne donne guère d'informations nouvelles. Il ressort du rapport que la police a reçu un appel téléphonique anonyme, le 13 mai 2006, signalant un incendie criminel survenu dans la nuit du 12 mai 2006 au bureau de M. Kajendren. L'affaire a été portée devant le tribunal de première instance de Jaffna le 16 mai 2006 (B192/06) et a été mise en instance en attendant les conclusions de l'enquête. En outre, le rapport confirme des informations antérieures selon lesquelles les collaborateurs de M. Kajendren, présents sur les lieux au moment où des militaires armés auraient mis le feu au bureau, à savoir M. Kirisnapillai Prathipan et Mme Manikavasagar Kones, n'ont apporté aucune preuve ni fait de déclaration au tribunal de district. Le représentant de l'IGP a précisé qu'une enquête séparée était en cours sur le décès de M. Prathipan. Enfin, la délégation a appris qu'aucune plainte n'aurait été déposée sur le fait que le bureau de M. Kajendren était pris pour cible pour la cinquième fois et que ce dernier était menacé par les militaires. Quant aux dégâts matériels provoqués par l'incendie, le représentant de l'IGP a dit que M. Kajendren doit déposer une plainte en dommages et intérêts s'il veut recevoir réparation. La police n'a pu déterminer la valeur exacte des dommages, mais elle met en doute l'estimation de M. Kajendren, à savoir 6 000 000 de roupies.
- b) M. Kajendren n'a pas assisté à la réunion avec la délégation. Il avait, auparavant, fourni le certificat de décès de M. Prathipan, attestant que ce dernier a été atteint par balles à la tête et à la poitrine.

5.3.4. *M. Jayanandamoorthy*

D'après les informations fournies par les autorités, l'enquête sur l'attentat à la grenade du 21 juillet 2006 sur le domicile de M. Jayanandamoorthy suit son cours. Les constatations ont été transmises au tribunal de première instance de Batticaloa et l'affaire est pendante en attendant les conclusions de l'enquête. Le représentant de l'IGP a déclaré à la délégation que l'affaire n'est pas périodiquement appelée, mais que l'enquête se poursuit. Il rappelle que l'attentat a été perpétré alors que des agents de sécurité étaient de garde à l'intérieur et à l'extérieur de la maison de M. Jayanandamoorthy, que des barrages de police étaient disposés à 700 ou 900 mètres, mais pas de barrages de l'armée, et que les agresseurs pouvaient avoir emprunté l'une des routes secondaires menant à la maison. Dans sa déposition sur l'agression, M. Jayanandamoorthy avait signalé qu'il recevait des menaces de mort depuis longtemps déjà, mais sans pouvoir donner de détails susceptibles d'orienter l'enquête. L'effectif de sécurité actuellement attaché à sa personne est de 10 agents et il est renforcé lorsqu'il se rend dans les zones d'opération.

5.3.5. *M. Kishore*

Le représentant de l'IGP et la note fournie à la délégation donnent des informations détaillées sur l'emplacement de la maison de M. Kishore, qui se trouve à Vavuniya à proximité immédiate d'un restaurant/superette appartenant à un proche de M. Kishore, en face de l'église St. Anthony avec un barrage de police à chaque extrémité de l'avenue principale, à 75 mètres de la maison. Au moment de l'attentat à la grenade, des agents de sécurité étaient de faction et ils ont fait des dépositions. Aucun des

policiers présents aux barrages n'a vu d'agresseur jetant des grenades. Les soupçons de M. Kishore, selon lequel des éléments du PLOTE pouvaient être à l'origine de l'attaque, se sont avérés infondés. L'affaire a été portée devant le Tribunal de première instance de Vavuniya, et l'enquête suit son cours. La prochaine audience a été fixée au 28 février 2008. L'effectif de sécurité actuellement attribué à M. Kishore est de 17 hommes.

5.3.6. *M. Ganesan*

- a) M. Ganesan, cofondateur avec M. Raviraj du Civil Monitoring Committee (Observatoire des droits de l'homme), a exposé comme suit, à la délégation, la séquence d'évènements le concernant. Le 11 décembre 2007 il a reçu le Prix des défenseurs de la liberté. Le 16 décembre, des articles l'accusant d'être « un fournisseur d'armes pour les LTTE, un trafiquant de drogues et un collaborateur du milieu » paraissaient dans le journal Dinakara. Suite à son vote contre le budget, le 18 décembre 2007, les autorités ont réduit de dix à deux le nombre de ses agents de sécurité et lui ont retiré son véhicule de renfort. Il a reçu de nombreuses menaces de mort après l'assassinat de M. Raviraj et a dû se résoudre à quitter provisoirement le pays. La Cour d'appel a, par la suite, ordonné de rétablir son service de sécurité. Or le véhicule de renfort qui lui a été fourni est sans utilité car incapable de dépasser les 40 km/h (la vitesse limite à Colombo est de 60 km/h). La délégation ayant soulevé cette question lors d'une réunion récapitulative avec M. le Ministre Samarasinghe, celui-ci lui a promis de faire le nécessaire. M. Ganesan a également dit à la délégation que la procédure concernant son dispositif de sécurité lui avait coûté 1,5 million de roupies. Pour ce qui concerne les accusations fallacieuses lancées contre lui par le journal Dinakara, l'IGP l'a informé qu'il ne lui était pas possible d'ouvrir une enquête sur cette affaire. Son avocat a envoyé une lettre au directeur de ce journal.
- b) D'après la note d'information fournie par M. le Ministre Samarasinghe, M. Ganesan n'a pas déposé plainte pour menaces de mort. Malgré cela, sur une remarque générale à cet effet, son service de sécurité a été porté de deux à quatre hommes. Conformément à l'ordre de la Cour d'appel du 14 février 2008, cet effectif a encore été renforcé par l'adjonction de quatre policiers et un véhicule de renfort. Concernant les allégations du journal précité, le représentant de l'IGP et le Conseiller juridique adjoint du Gouvernement disent que M. Ganesan n'avait qu'à déposer plainte s'il voulait un jugement du tribunal.
- 5.3.7. Les menaces de mort contre M. Jayanandamoorthy, M. Kanagasabai, Mme Pathmanathan, Mme Kathiraman, M. Ariyanethran et M. Chandranehru

La délégation ayant demandé où en était l'enquête sur les menaces de mort proférées contre les parlementaires le 19 novembre 2006, le représentant de l'IGP a répondu qu'aucune plainte n'avait été déposée. La délégation a remis à M. le Ministre Samarasinghe la plainte officielle que les parlementaires concernés avaient déposée auprès du Président du Parlement, plainte qui donne des indications sur l'identité de l'auteur des menaces.

5.3.8. *M. Chandranehru*

D'après la note d'information remise à la délégation par M. le Ministre Samarasinghe, la plainte de M. Chandranehru pour menaces de mort dont l'auteur serait un membre du groupe Karuna a donné lieu à une enquête mais, bien que la police ait interrogé 20 témoins, dont les quatre témoins qui avaient corroboré les dires de M. Chandranehru, aucun n'a pu identifier l'auteur des menaces. Les constatations ont été transmises au tribunal de première instance d'Akkaraipattu, et l'affaire sera de nouveau entendue le 14 mars 2008. En outre, le dossier a été communiqué au Procureur général pour avis. Neuf policiers assurent la protection de M. Chandranehru.

6. Cas de M. Dissanayake

La délégation n'a évoqué ce sas que devant le Président Rajapaksa, l'UIP lui ayant demandé de gracier M. Dissanayake de sorte qu'il soit rétabli dans ses droits civils et politiques. Le Président Rajapaksa a informé la délégation qu'il avait sollicité l'avis du Procureur général en la matière. Selon ce dernier aucune des branches du pouvoir de l'Etat ne peut en décider seule. M. Dissanayake a été reconnu coupable par la plus haute instance et, qui plus est, ce n'est pas la première fois. Une grâce laisserait, peut-être, entendre qu'il n'aurait rien à se reprocher. Il y a des précédents de refus de grâce, notamment dans le cas d'un ancien Premier ministre. La délégation a été informée que M. Dissanayake a saisi la Cour d'appel pour violation des droits de l'homme. Le rejet de la Cour d'appel fait actuellement l'objet d'une requête devant la Cour suprême.

7. Réforme du système des commissions parlementaires

Lors de l'entretien qu'il a accordé à la délégation, le Président Rajapaksa est revenu sur une proposition que l'UIP avait faite précédemment, dans le cadre de son programme de coopération technique, concernant la réforme du système actuel de commissions parlementaires. Il a déclaré que le renforcement, nécessaire, du Parlement pourrait être obtenu par un processus de réforme parlementaire, notamment par la mise en place de commissions de contrôle. Il s'est dit favorable à ce projet qui reste à préciser par le Parlement avec l'assistance de l'UIP.

E. CONCLUSION

1. En général

- 1.1. Le cessez-le-feu ayant été abrogé, Sri Lanka est, de fait, en guerre. Le Gouvernement est résolu à vaincre les LTTE et à reprendre le contrôle des provinces du nord, tandis que les LTTE rendent coup pour coup et cherchent à garder la suprématie dans les régions sous leur contrôle. Les combats, jusque là confinés au nord du pays, sont en train de s'étendre et il y a eu plusieurs attentats terroristes dans tout le pays, y compris dans la capitale. La délégation estime que cette réalité donne la tonalité de toutes les affaires politiques à Sri Lanka. Ainsi, le Gouvernement et l'opposition ont des visions différentes et apparemment irréconciliables des événements et cette situation compromet l'action du Gouvernement visant à maintenir l'ordre et à imposer l'état de droit.
- 1.2. Tous les cas dont la délégation de l'UIP était chargée restent, à ce jour, impunis : meurtre de plusieurs parlementaires, tentatives de meurtre, menaces de mort et harcèlements (notamment l'enlèvement de proches à la veille du vote de la loi de finances en décembre 2007). Les enquêtes effectuées à ce jour n'ont abouti à des arrestations que dans le cas de M. Maheswaran. Si l'on excepte ce cas, la délégation n'a obtenu que peu d'informations nouvelles sur les enquêtes en cours. Dans la plupart des cas, aucun progrès n'a été accompli.
- 1.3. La délégation note que l'obligation, pour l'Etat, d'administrer la justice n'est pas contestée à Sri Lanka. Elle se félicite des nombreuses déclarations par lesquelles les autorités, à tous les niveaux, s'engagent à remplir cette obligation dans les cas examinés par la délégation. Pour la délégation, cela signifie que les autorités compétentes de Sri Lanka prennent également l'engagement, dans la mesure où elles n'ont pas encore réuni assez de preuves pour identifier des suspects, d'enquêter sur tous les indices, y compris les informations fournies par des personnes ayant des raisons de croire que les meurtres et crimes en guestion ont été perpétrés par des auteurs particuliers.
- 1.4. Aussi la délégation est-elle troublée par le fait que les autorités semblent systématiquement attribuer aux LTTE la responsabilité des crimes commis, même en l'absence de preuves convaincantes. La délégation note que les autorités semblent exclure toute possibilité que d'autres, par exemple des groupes paramilitaires dont la responsabilité est justement évoquée par de nombreux interlocuteurs indépendants, puissent être impliqués dans ces crimes. La délégation craint qu'en raison de cette attitude les autorités compétentes ne finissent par négliger des enquêtes au motif que les suspects ont fui vers des régions non contrôlées par le Gouvernement.
- 1.5. La délégation rappelle que des organisations sri-lankaises ont réuni une masse d'informations, entre autres sur les cas de MM. Pararajasingham et Raviraj. Certes, elle n'est pas compétente pour évaluer la teneur des rapports y afférents, mais elle demeure convaincue que le moindre indice mérite une enquête indépendante et impartiale étant donné la gravité des crimes en question.
- 1.6. La délégation est également préoccupée par la tendance de nombre de ses interlocuteurs à "mettre dans le même sac" la TNA et les LTTE. Il ne fait aucun doute, aucun, que la TNA participe du processus politique à Sri Lanka et que ses membres, comme les autorités elles-mêmes le reconnaissent, n'ont pas trempé et ne trempent pas dans des actes de violence. Aussi la délégation estime-t-elle que nul ne doit plus insinuer et cela lui semble impératif que des membres de la TNA travailleraient pour les LTTE ou seraient sous leur contrôle. Ces insinuations accroissent les risques pour la vie et la sécurité desdits membres, les empêchent d'exercer leur mandat de parlementaire et, partant, de représenter leurs électeurs. Elles ont aussi des conséquences néfastes sur l'ensemble du processus démocratique. En outre, la délégation est fermement convaincue que les autorités, notamment les autorités parlementaires, sont tenues de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que certains parlementaires ne soient l'objet d'aucune discrimination de la part des pouvoirs publics en raison de leur appartenance politique.

Genève, 15 octobre 2008

- La sécurité des parlementaires est encore plus importante dans le contexte de conflit armé qui 1.7. sévit actuellement à Sri Lanka. Comme le montre la multiplication récente des assassinats de parlementaires, ces derniers, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ne sont pas à l'abri. Cependant la délégation a remarqué que les dispositifs de sécurité attribués aux parlementaires peuvent varier considérablement en fonction de leur bord politique. Ces écarts s'expliquent par le fait que tous les parlementaires de la majorité, ou presque, occupent également des fonctions ministérielles ce qui leur vaut une protection renforcée.
- La délégation n'est pas persuadée que le système actuel d'évaluation du risque et d'attribution des dispositifs de sécurité peut fonctionner avec toute l'impartialité et l'objectivité voulues. Trop nombreux sont les éléments montrant que le refus de protection sert de moyen de pression sur les parlementaires qui critiquent ouvertement le Gouvernement. D'ailleurs, il suffit que les parlementaires de l'opposition croient que tel est le cas pour que cela bride aussitôt leur liberté d'expression et l'exercice de leur mandat. De plus, vu que l'application du 17ème amendement se fait décidément attendre, ce n'est toujours pas une commission nationale de la police indépendante qui effectue l'évaluation des risques.
- La délégation ne sait que penser de l'attitude de la Commission parlementaire des privilèges qui s'abstient de toute intervention réelle sur des questions de sécurité de parlementaires dont elle a été saisie. Cette passivité laisse craindre un désintérêt pour la sécurité de tous les membres du Parlement et elle est difficile à expliquer dans le contexte actuel. Qui plus est, la délégation se demande s'il est bien opportun que la présidence de cette commission soit assumée par le Premier ministre (ou tout autre ministre), vu les conflits d'intérêt possibles.
- Pour toutes ces raisons, la délégation recommande que les autorités compétentes, de concert avec les autorités parlementaires, procèdent d'urgence à un réexamen du système actuel, de manière à recommander des améliorations et d'aboutir à un système impartial et politiquement neutre, placé, si possible, sous l'autorité du Président du Parlement.
- En conclusion, toutefois, la délégation est persuadée que le meilleur remède contre cette violence qui prend pour cible les parlementaires - et, d'ailleurs, la population dans son ensemble - est la lutte contre l'impunité, de sorte que les auteurs d'assassinats et d'autres crimes soient identifiés, arrêtés et traduits en justice.
- 1.12. La délégation se félicite de l'engagement pris par le Gouvernement, au plus haut niveau, de renforcer le Parlement par un système de commissions de contrôle. Elle propose que ce système soit mis en place et que la première commission instituée soit celle des droits de l'homme.

2. Sur chacun des cas

- La délégation voudrait, tout d'abord, rappeler que dans des cas aussi graves que le meurtre de parlementaires, une enquête transparente, dont l'impartialité et l'indépendance soient perçues de tous, revêt la plus haute importance. Chaque fois que la transparence est remise en cause, comme dans le cas de M. Maheswaran, les pouvoirs publics doivent prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir la confiance.
- La délégation concède que des crimes peuvent toujours être commis, même dans des zones de haute sécurité. Elle ne voit pas comment, pour autant, les auteurs d'un crime comme celui qui a coûté la vie à M. Pararajasingham ont pu s'échapper sans la complicité des forces de sécurité. Elle reste perplexe devant la non-concordance des informations fournies, ne sachant si le nom d'un ou de plusieurs suspects possibles a été communiqué au Président Rajapaksa. Elle note, cependant, que les autorités connaissent désormais le nom de la personne en question et sont en mesure de prendre les mesures nécessaires.
- 2.3. Dans le cas de M. Raviraj, la délégation regrette l'absence d'informations sur l'évolution de l'enquête tout au long de l'année dernière. Elle n'en sait pas davantage sur l'identité des agresseurs, ni sur les indices ayant conduit à leur identification.
- La délégation rappelle que, dans le cas des six parlementaires qui ont reçu des menaces de mort 2.4. le 19 novembre 2006, le nom de l'auteur de l'appel téléphonique est connu puisqu'il s'est présenté. Les autorités ont donc eu toute latitude pour enquêter, d'autant que l'affaire a été publiquement évoquée au Parlement et portée à la connaissance du Président de l'Assemblée. Maintenant que la plainte y afférente a été transmise au Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme, rien ne s'oppose à ce que les mesures nécessaires soient prises sans retard.

- 2.5. La délégation note également que des indices clairs permettent d'imputer au TMVP la responsabilité de l'enlèvement de proches de parlementaires de la TNA. Etant donné que le Gouvernement soutient cette organisation pour l'intégrer au processus politique, la délégation estime que les autorités ont tout intérêt à s'assurer que, si des éléments de ce groupe sont bien à l'origine de ces actes criminels, ils soient traduits en justice. Elle prie instamment le Président du Parlement de faire en sorte que la vérité sur ces enlèvements soit rendue publique sans délai, puisque tout acte visant à peser sur le vote de parlementaires est alarmant et doit retenir son attention toutes affaires cessantes.
- 2.6. La délégation rappelle que la faculté d'accorder grâce est d'ordinaire l'apanage du chef de l'Etat aux termes des constitutions fondées sur la séparation des pouvoirs. C'est une prérogative du chef de l'Etat pour plusieurs raisons, notamment la nécessité de tempérer la justice par le pardon dans certains cas. Aussi la délégation n'est-elle pas convaincue par l'argument avancé par les autorités pour justifier le fait que M. Dissanayake n'ait pas bénéficié d'une grâce.
- 2.7. La délégation prend acte avec satisfaction de l'engagement des autorités à fournir à M. Ganesan un véhicule de renfort en bon ordre de marche.
- 2.8. L'enquête sur les atteintes aux biens ou les tentatives d'assassinat sur les personnes de MM. Ponnambalam, Jeyanandamoorthy, Kishore et Chandranehru n'a pas progressé et la délégation regrette le peu d'empressement apparent des autorités à élucider ces crimes. La délégation note, par ailleurs, que des parlementaires ayant reçu des menaces de mort ou subi d'autres actes criminels omettent parfois de porter plainte. Sans méconnaître la difficulté qu'il peut y avoir, dans certains cas, à saisir les tribunaux, elle rappelle que cet acte est nécessaire si l'on veut que justice soit rendue.
- 2.9. La délégation note avec satisfaction que les autorités parlementaires envisagent la création d'une commission parlementaire chargée du suivi des cas en question. Elle les engage à passer à l'acte et à veiller à ce que cette commission comprenne des parlementaires de la majorité comme de l'opposition.

F. FAITS CONSECUTIFS A LA MISSION

- 1. Le 6 mars 2008, M. K. Sivanesan, parlementaire TNA représentant Jaffna, a été tué dans un attentat à la mine antipersonnel. Le Gouvernement impute ce meurtre aux LTTE, mais la TNA, entre autres, affirme que M. Sivanesan a été supprimé par la *Deep Penetration Unit* de l'armée sri-lankaise.
- 2. Le 7 avril 2008, M. J. Fernandopulle, Ministre et Premier chef de groupe de la majorité, a été tué dans un attentat suicide, perpetré par le LTTE alors qu'il donnait le coup d'envoi d'un marathon près de Colombo.
- 3. Lors de la réunion avec le Comité, à l'occasion de sa 121^{ème} session (mai 2008), le Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme a fait savoir que M. Ganesan a obtenu un véhicule de renfort en bon état et qu'aucune accusation ne pèse désormais sur M. Fernando.

G. OBSERVATIONS DES AUTORITES SUR LE RAPPORT

 Observations transmises par M. Rajiva Wijesinha, Secrétaire general du Secrétariat de coordination du processus de paix par lettre adressée au Secrétaire général de l'UIP en date du 30 mai 2008

[...]

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'envoyer une copie du rapport de la mission du Comité des droits de l'homme des parlementaires (UIP). Je constate qu'un effort a été fait pour rééquilibrer une situation jusque là par trop polarisée. Il reste, toutefois, quelques inexactitudes qui renforcent une vision de plus en plus biaisée de la situation à Sri Lanka. Nous tenons tout de même, avant la mise au point ci-après, à préciser que, si les uns et les autres contribuent à ce clivage, la position du Gouvernement est moins sujette aux partis pris.

Il ne faut pas oublier, à cet égard, que le Président du Parlement est membre de l'UNP, élu à la majorité des voix face au candidat du Gouvernement.

CL/183/12b)-R.2 Genève, 15 octobre 2008

Dans l'alinéa 6, le premier paragraphe reprend le point de vue de l'opposition, alors que les hostilités s'étaient poursuivies tout au long de la période de l'accord de cessez-le-feu, les LTTE commettant des violations massives comme le dit la SLMM (Mission de contrôle du cessez-le-feu à Sri Lanka). En fait, le coup de grâce a été porté lorsque les LTTE se sont retirés des pourparlers en avril 2003, même si d'aucuns estiment que le coup de grâce a été porté lorsque le Président a dissous le gouvernement signataire de l'accord de cessez-le-feu, puis remporté une écrasante majorité lui permettant d'installer un gouvernement différent en avril 2004.

Au paragraphe 2, la réunion prévue en avril n'a pas eu lieu parce que les LTTE ont refusé d'y assister. Ils ont bien approuvé la tenue de pourparlers en juin mais, là encore, ils ont brillé par leur absence. En fait l'accord de cessez-le-feu a sombré en août avec les attaques massives des LTTE dans l'est et le nord. Ils ont daigné, malgré tout, se présenter à des pourparlers en octobre 2006, mais pour claquer la porte au bout d'une journée.

Dans l'alinéa D 1.1.2, il faut noter que les représentants de l'opposition ne sont pas les seuls à déplorer l'échec des gouvernements qui se sont succédé. Aucun gouvernement depuis 1987 n'était disposé à appliquer intégralement le 13ème amendement, ne serait-ce qu'en raison de l'hostilité des LTTE à cette perspective, aidés, voire encouragés vers la fin des années 90 par le Gouvernement sri-lankais d'alors. Malheureusement, le mythe selon lequel les LTTE seraient les seuls représentants du peuple tamoul s'en est trouvé renforcé. Ce n'est qu'après l'abrogation de l'accord de cessez-le-feu, en janvier dernier, que le Gouvernement a pu répondre aux demandes d'autres Tamouls qui avaient accepté le 13ème amendement en 1987 et rejoint le processus de paix (ou s'y étaient maintenus). Alors seulement le 13ème amendement a eu une chance de succès.

La description que vous faites des élections locales à Batticaloa, se voulant équilibrée, n'accorde pas la pondération nécessaire aux faits, surtout à l'assassinat de candidats TMVP. De même, vous passez sous silence l'observation électorale indépendante du groupe PAFFREL, favorable à l'époque. Le satisfecit délivré par la suite par cet observateur électoral n'est pas pris en compte dans votre rapport. Vous ne rappelez pas davantage que les deux principales formations d'opposition qui avaient boycotté les élections, ont participé à l'élection du Conseil électoral provincial au mois mai.

La manière dont vous rendez compte du départ de M. Samaraweera du Gouvernement, inexacte, induit en erreur. En quoi les assassinats de janvier 2006 auraient-ils été le signe qu'il ne bénéficiait plus du soutien du nouveau Gouvernement, sachant que ce Gouvernement a pris ses fonctions en novembre 2005 et qu'il l'a soutenu pendant six mois ? Il n'a pas été limogé comme Ministre des affaires étrangères. On lui a demandé, au moment du remaniement de début 2007, quel portefeuille il souhaitait et il a renoncé au Ministère des affaires étrangères en faveur de celui de la marine marchande et de l'aviation. Son limogeage de ce poste est intervenu plus tard, avec celui de deux autres ministres, pour des raisons politiques qui n'avaient rien à voir avec les droits de l'homme.

Votre présentation du cas Mawbima et de M. Alles semble hors de propos et je ne comprends pas pourquoi vous l'avez rencontré. La description des évènements est certainement biaisée. Mawbima, créé pour soutenir la campagne électorale du Président, s'est très brutalement retourné contre lui en 2006. Au risque de donner dans l'anecdote - ce que fait ce paragraphe - je tenais, à la demande de la sœur de M. Samarweera, une rubrique dans le journal de langue anglaise *The Standard.* Mais ce journal s'est retourné contre le Gouvernement, a pris pour PDG une personne très proche du chef de l'UNP, et a supprimé ma rubrique. Je dois ajouter que les émoluments qu'il me devait ont également été retenus, jusqu'à l'aimable intervention de M. Alles, grâce à qui je reçus une partie des sommes qu'on me devait.

En évoquant les dispositifs de sécurité réclamés par M. Seneviratne et M. Hakeem, vous ne tenez pas compte du fait que M. Hakeem a démissionné de ses fonctions au Gouvernement et que c'est la raison, naturelle, pour laquelle ses effectifs de sécurité ont été réduits. Ces évènements ont eu lieu longtemps après le massacre de Pottuvil. Rappelons qu'aucun membre cingalais de l'opposition n'a été blessé. M. Gajanayake, sur requête de sa part au tribunal, a obtenu une libération sous caution, mais il a de nouveau été arrêté par la suite.

Vous prétendez que le Gouvernement faisait pression sur les membres de l'opposition pour qu'ils se rallient à lui.. Je rappelle que ce ralliement a eu lieu après que M. Jayasuriya, chef du groupe qui a quitté l'opposition pour rallier la majorité, eut été déchu de son poste de chef adjoint de l'UNP et que le règlement de cette formation permet à son Président de conserver son titre à vie, et de désigner tous les autres

responsables. La décision de la Cour suprême porte sur une affaire antérieure et l'UNP n'a pas établi, à maintes reprises, que les expulsions étaient conformes au règlement, mais cela ne l'empêche pas, à l'avenir, d'exclure des membres et de s'assurer ainsi qu'ils perdent leur siège si la mesure est conforme à une procédure judiciaire. On ne comprend pas très bien comment, par ailleurs, les pouvoirs du Président ont été étendus par diverses décisions de la Cour suprême.

Pour ce qui concerne le Conseil constitutionnel, comme vous le notez, je pense qu'il doit être institué aussitôt que possible. Il ne recommandera pas, comme il est dit dans le rapport, de candidats à des postes particuliers, mais aura seulement à approuver les nominations y afférentes faites par le Président. Il ne pourra que proposer des noms pour les différentes commissions. Vous examinez les raisons pour lesquelles il n'a pas déjà été institué, mais vous omettez l'avis juridique qui empêche toute désignation tant que toutes les nominations n'ont pas été reçues. Vous omettez également de dire que, lorsqu'un poste est incompatible avec la qualité de membre du Conseil, la question est de savoir si, même quand la personne concernée a promis de démissionner, elle peut être nommée avant cette démission. Décision difficile – et on peut le comprendre – quand on ne sait pas quand les nominations interviendront. On peut aussi recommander plus de diligence pour ce qui concerne le rapport de la Commission d'enquête parlementaire, étant donné les lacunes manifestes de la législation actuelle, puisqu'on n'a pas pu procéder à des nominations en vertu de dispenses précédentes, au lendemain de l'adoption du 17^{ème} amendement.

Il ressort clairement de la section concernant la sécurité que nous travaillons dans un contexte de suspicion extrême, souvent éloigné de la réalité si l'on examine vraiment les menaces de mort ou d'agression. La situation est d'autant plus complexe que, pour certaines personnes, les escortes de sécurité sont aussi une question de prestige. Une évaluation indépendante serait manifestement une excellente chose en soi, mais la reconnaîtra-t-on ? On peut en douter puisque, comme vous l'avez certainement noté, les recommandations d'une seule et même source peuvent être approuvées ou rejetées en fonction de préférences personnelles. Le mieux encore serait d'éradiquer le terrorisme une fois pour toutes.

Pour ce qui est des enlèvements et du rapport avec le budget, comme votre rapport l'indique, on peut tirer des conclusions différentes. L'incident concernant M. Ratnayake laisse penser que d'aucuns interprètent les faits à leur façon, puisqu'on ne voit pas M. Ratnayake manquer une séance du Parlement suite à un tel incident.

Votre paragraphe 3.2 est très diffus, bien qu'il ne conteste pas le fait que les contrôles de sécurité soient nécessaires et ne doivent pas être considérés comme la preuve d'une discrimination. Ses deux dernières phrases sont étranges, en ce sens que si le Gouvernement essaie actuellement de recruter parmi les minorités, c'est bien parce que le recrutement sur des critères généraux précédemment pratiqué – y compris par l'ancien Gouvernement – a abouti à une représentation insuffisante des minorités, insuffisance que vous évoquez dans votre note. Il est bizarre que ceux qui n'avaient rien fait pour remédier à la situation quand ils étaient au pouvoir prennent à partie un gouvernement qui, confronté aux conséquences de cette carence, a déjà lancé une action affirmative.

Je ne puis commenter vos remarques sur la Commission parlementaires des privilèges, mais n'appartient-il pas aux parlementaires eux-mêmes de faire en sorte que cette commission fonctionne? N'incombe-t-il pas au chef de l'opposition, en consultation avec le Président du Parlement qui est du même parti que lui, de suggérer des améliorations qui la rendraient plus efficace?

Votre paragraphe 3.4 s'efforce d'être équilibré mais ignore le fait que la TNA parle encore des LTTE comme s'ils étaient les seuls représentants des Tamouls. Il oublie aussi que la TNA n'a jamais contredit les sympathisants des LTTE selon lesquels l'élection de la TNA prouverait le soutien de la population du nord et de l'est aux LTTE. M. Sampanthan a même déclaré publiquement que plus de 90 pour cent des habitants du nord et de l'est seraient pour les LTTE à en juger par les résultats des élections de 2004. Contredit, étant donné que la TNA n'avait recueilli qu'un tiers environ des voix dans l'est, il a prétendu que la structure de la population avait été modifiée par la colonisation. En soutenant des affirmations qui tendraient à justifier l'épuration ethnique pratiquée par les LTTE dans les années 90, il ne milite pas en faveur de l'indépendance de la TNA. Tout cela renforce les miasmes de suspicion qui ont envahi Sri Lanka, mais un gouvernement qui a perdu tant de ses membres, victimes du terrorisme, se méfie naturellement de ce qui serait de nature à encourager cette dérive. D'autant que les membres actuels de la TNA ne se sont même pas élevés contre l'assassinat d'anciens responsables de leur groupe, ni contre la diabolisation de leur chef de groupe jusqu'en 2004, simplement parce qu'il avait refusé l'hégémonie des LTTE.

Concernant la responsabilité des meurtres, votre première phrase est imprécise. Comme vous l'avez peut-être remarqué, les autorités ont, dans un premier temps, travaillé sur l'hypothèse que des

membres des forces armées étaient les auteurs de l'assassinat de M. Pararajasingham. Nul n'a exclu à aucun moment la possibilité de l'implication de tels individus ni celle de personnes liées aux divers groupes tamouls. J'ai même évoqué la façon dont ils avaient été décimés pendant la durée de l'accord de cessez-lefeu. La colère ainsi suscitée peut avoir motivé des réactions qui, bien qu'injustifiables, sont compréhensibles. Pour ce qui concerne M. Maheswaran, bien que les preuves recueillies désignent les LTTE, mon argument était que les protestations massives contre le Gouvernement, apparemment orchestrées par les LTTE, se sont calmées dès qu'on a fait savoir que le tireur avait été appréhendé. Le fait que M. Maheswaran avait conclu des contrats lucratifs avec le Gouvernement et que sa famille est encore dans les affaires n'a jamais été nié.

S'agissant des noms de suspects dans l'assassinat de M. Pararajasingham qui auraient été communiqués au Gouvernement, il est clair que rien n'a été transmis par écrit, si ce n'est par l'UIP ellemême. Je précise que je n'ai rien envoyé (comme il est dit au paragraphe 5.2.1 e)) au responsable de l'enquête. J'ai dit que je m'étais renseigné sur votre affirmation selon laquelle vous aviez adressé une lettre, quelque temps auparavant, à M. le Ministre Samarasinghe, et que j'avais appris que le Ministre avait envoyé cette lettre au responsable de l'enquête – un Tamoul ayant des liens familiaux avec M. Pararajasingham – qui ne semble pas avoir donné suite. Je ne nie pas que des renseignements spécifiques sur ce qui a été fait à cet égard seraient souhaitables.

Pour le paragraphe 5.3, je suis sûr que vous êtes conscient de l'absurdité qu'il y a à dépenser une telle énergie sur la question d'un véhicule de renfort et de l'insuffisance générale des informations fournies au moment du dépôt des plaintes. Reste que cette affaire prouve la nécessité d'une action et d'un suivi rapides dans les rares cas où une affaire concrète est signalée à la police ou aux autorités. Vous noterez également que, dans un cas ou deux, on n'a pas rendu service à la justice en faisant intervenir l'UIP d'une manière qui fait pression sur les pouvoirs publics.

Pour ce qui concerne la réforme du système des commissions parlementaires, il est à noter que certaines agences critiques de l'action – ou de l'inaction – du Gouvernement en matière de droits de l'homme ont laissé entendre que le Gouvernement se contente de multiplier les commissions chargées d'examiner des questions sans prendre de mesures concrètes. A noter également les propos du chef de l'opposition sur la Commission des privilèges.

Ayant passé en revue les questions ci-dessus, je n'entrerai pas dans les détails en conclusion. J'abonde, cependant, dans votre sens lorsque vous dites que les clivages ont des conséquences négatives et je pense que vous devriez mettre à profit les bons offices de l'UIP pour remédier à cette situation. Il y aurait, sans doute, une amélioration si vous aidez à réformer le système électoral qui aggrave l'insécurité après chaque scrutin, d'autant que l'opposition a tendance à penser qu'elle peut renverser le Gouvernement entre deux élections.

[...]

2. Réponse préliminaire du Gouvernement de Sri Lanka au rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP transmise le 16 juillet 2008 par la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

Section C, paragraphe 3 : Les chiffres communs au HCR et au Gouvernement de Sri Lanka sont de 274 000 personnes déplacées au plan interne antérieurement à avril 2006 (certaines depuis plus de 15 ans). Il y a peu, on faisait état d'environ 314 000 personnes en raison du fait que 40 000 de ces personnes avaient été comptées deux fois. Le chiffre actuel, c'est-à-dire après avril 2006 et jusqu'à mai 2008, est de 182 802 personnes déplacées au plan interne. Au total, 180 000 personnes environ ont été réinstallées (mai-juin 2008).

Section D, paragraphe 1.2.1 : S'agissant du passeport délivré à la personne connue sous le nom de Karuna, une enquête a été ouverte pour établir comment ledit Karuna a pu obtenir un document de voyage sous un autre nom.

Section D, paragraphe 1.3.1 : Déblocage de fonds pour le journal *Maubima*. La Cour suprême a ordonné que des fonds soient débloqués à hauteur des salaires du personnel et autres dépenses. M. Samarasinghe, Ministre, n'en a pas informé la délégation, mais un membre de l'équipe sri-lankaise qui a eu des entretiens avec la délégation l'a fait.

Section D, paragraphe 1.3.1 : Sécurité de M. Hakeem. Une réponse a été apportée par le Secrétaire général du SCOPP. Par la suite, M. Hakeem ayant démissionné du Parlement, la police a renforcé sa protection eu égard à sa qualité de dirigeant de parti.

Section D, paragraphe 1.3.2 : L'affirmation selon laquelle 17 parlementaires feraient l'objet de procédures pénales en instance est contraire à la vérité. Cette question sera examinée par la Commission des privilèges parlementaires.

Section D, paragraphe 1.4.3 : Selon le rapport, le Président n'a pas désigné le membre de son choix au sein du Conseil constitutionnel. C'est exact. Le membre représentant les petits partis n'avait pas été recommandé dans les délais. Devant ce retard, le Parlement a désigné, par vote, une Commission d'enquête dont le rapport est attendu. Ce n'est que lorsque le Conseil constitutionnel sera sur le point d'être mis en place que le Président prendra des mesures pour désigner son candidat avec les six autres membres devant être nommés (trois membres étant nommés de droit). Cependant, comme on l'a expliqué à la délégation, le Président a décidé d'attendre le résultat des délibérations de la Commission d'enquête parlementaire sur le 17^{ème} amendement qui devrait prescrire d'autres modifications visant à remédier aux déficiences dudit amendement.

Section D, paragraphe 3.4.1 : Sur les relations entre les LTTE et la TNA, le Secrétaire général du SCOPP a expliqué la situation. Ces explications valent aussi pour le commentaire relatif à la Section E, paragraphe 6.

Section E, paragraphe 1.1 : Affirmation selon laquelle « *L'accord de cessez-le-feu a été abrogé et Sri Lanka est ... en guerre* ». Il faudrait tenir compte du fait que, même lorsque ledit accord était en vigueur, la Mission de contrôle du cessez-le-feu avait relevé 3 800 violations imputables aux LTTE, contre 351 imputables au Gouvernement (de février 2002 à avril 2007). Autrement dit, plus de 90 pour cent de ces violations étaient imputables aux LTTE. Les forces de sécurité de Sri Lanka mènent une lute contre le terrorisme et des atrocités sont régulièrement commises par les LTTE contre des civils. La plus récente a eu lieu il y a seulement quatre jours, un groupe de terroristes ayant tiré sur un autobus public dans le sud du pays. Bilan : quatre civils tués et 26 blessés.

Section E, paragraphe 1.2 : L'assassin de M. Maheswaran, un responsable des LTTE, a été mis en accusation et son procès est en instance devant la Haute Cour.

La délégation de l'UIP a été informée des progrès accomplis sur les cas dont elle était chargée. Des explications lui ont également été fournies sur les raisons pour lesquelles certains cas n'ont pas avancé. Certaines accusations pesant sur M. Johnston Fernando, parlementaire UNP, ont été retirées et des mesures ont été prises pour renforcer la protection de M. Mano Ganesan, parlementaire WPF. Par ailleurs, la délégation a été informée des mesures concernant la sécurité d'un autre parlementaire, M. Jayalath Jayawardena. De même, la police a renforcé la protection de M. Rauff Hakeem, à sa demande. Ce renforcement de sécurité, en termes d'effectifs et de matériels, s'inscrit dans le cadre de l'accord conclu devant les tribunaux. Les parlementaires concernés n'ont aucune raison d'être mécontents du dispositif actuel.

Le parlementaire de Jaffna appartenant à l'Alliance nationale tamoule, M. Kiddinan Sivanesan, a été tué dans un attentat à la mine antipersonnel, à Mallavi, District de Mullativu, le 6 mars 2008. Cet incident a eu lieu dans une zone illégalement occupée par les LTTE et inaccessible aux enquêteurs de la police. De notoriété publique, les LTTE truffent de mines les zones qu'ils contrôlent. Aussi les allégations selon lesquelles cet assassinat aurait été perpétré par de soi-disant unités de pénétration profonde de l'armée sri-lankaise ne sont-elles que conjectures. L'assassinat n'a pas été signalé à la police, peut-être par crainte de représailles des LTTE.

Pour cette raison, l'affirmation selon laquelle « *Dans la majorité des cas, aucun progrès n'a été accompli* » figurant dans la Section E, paragraphe 1 2) est de nature à induire en erreur et appelle des modifications qui la rendraient plus conforme à la vérité.

Dans la section E, paragraphe 2.2, le rapport laisse entendre que rien n'aurait été fait suite au signalement du nom de la personne identifiée comme l'assassin de M. Pararajasingham, parlementaire. Les enquêtes de la police dans le district de Batticaloa pour retrouver un certain Kaluthavalai Ravi (selon la décision de l'UIP en date de janvier 2008) et le dénommé Kommathurai Ravi (selon le rapport de la délégation de l'UIP) sont demeurées vaines, les membres de la TNA qui ont communiqué ces informations à l'UIP n'ayant donné aucune adresse. De même, les tentatives visant à retrouver les dénommés Kalai et Sitha, alias Pradeep,

Genève, 15 octobre 2008

dans la région de Batticaloa, ne pouvaient aboutir faute de noms complets et d'adresses. D'autant que des noms tels que Ravi et Pradeep sont très répandus à Sri Lanka. Quoi qu'il en soit les enquêtes se poursuivent. La police se féliciterait de toute nouvelle information lui permettant d'identifier les auteurs des crimes. Encore faudrait-il que ces informations soient suffisamment complètes et détaillées pour que les enquêteurs puissent remonter des pistes. Elles devront aussi être transmises par les moyens de communication idoines et conformes à la loi pour être valables dans une procédure criminelle.

- 26 -

Section E, paragraphe 2.3. L'affirmation selon laquelle rien n'aurait été fait en un an sur le cas de Nadarajah Raviraj. Cette affirmation est incorrecte. L'enquête de la police s'est poursuivie sans discontinuer. Elle a permis d'identifier les deux suspects principaux et deux de leurs complices. Ces quatre individus, en fuite, se sont vraisemblablement réfugiés dans les zones occupées par les LTTE. Accessoirement, l'enquête a révélé que M. Raviraj avait pris à partie Prabhakaran, un haut responsable des LTTE, dans une interview accordée à l'Asian Tribune (journal sur Internet) quelques jours avant d'être assassiné. De plus, deux autres suspects, arrêtés et détenus dans le cadre de cette affaire, ont été libérés sous caution par le tribunal. L'instruction se poursuit et une audience est prévue au tribunal de première instance de Colombo le 16 septembre 2008.

Section E, paragraphe 2.4. Menaces de mort visant six parlementaires. Copie de la plainte adressée au Président du Parlement a été fournie au Cap, Afrique du Sud. Des mesures ont été prises pour que la police contacte les six parlementaires concernés et obtienne des informations telles que le numéro de téléphone du correspondant, éventuellement, et d'autres indices permettant d'établir son identité aux fins d'enquête. Les allégations de cette nature font l'objet des investigations d'usage, mais le manque d'informations précises ne facilite pas la tâche.

Section E, paragraphe 2.5. Enlèvement de proches de parlementaires. Pour le Gouvernement, un enlèvement doit être signalé aux autorités pour que la plainte y afférente donne lieu à une enquête conformément à la loi. La police a diligenté une enquête chaque fois que des parlementaires ou des personnes enlevées ont déposé plainte. Ni les victimes, ni les plaignants n'ont donné de mobiles cohérents à leur enlèvement. Aussi ne peut-on soutenir, des mois après les faits, que ces enlèvements visaient à empêcher des votes au Parlement.